

Plan de travail

-

- 1) Introduction générale
- 2) historique
- 3) Evolution de l'audit en Algérie

Chapitre1 généralités sur l'audit

Introduction

Section1) :

- 1) présentation de l'audit
 - 1.1) définition du contrôle interne
 - 1.2) définition de l'audit
 - 1.3) la différence entre l'audit et le contrôle interne
 - 1.4) le rôle de l'audit
 - 1.5) l'objectif de l'audit
- 2) les types d'audit
 - 2-1) audit interne
 - 2-2) audit externe
- 3) les différents niveaux d'audit

Section 2)

- 1) les normes de l'audit
 - 1.1) la norme d'indépendance
 - 1.2) la norme de compétence
 - 1.3) la norme de qualité du travail
 - 1.4) la norme du secret professionnel

2) la méthode de l'audit

- 2-1) la simplicité
- 2-2) la rigueur
- 2-3) la relativité du vocabulaire
- 2-4) l'adaptabilité

3) les outils et les techniques de l'audit

- 3-1) les outils et les techniques non spécifiques
- 3-2) les outils et les techniques propre a l'audit
- 3-3) la recherche de preuves
- 3-4) technique comptable de l'audit

Section 3)

- 1) le déroulement de la mission d'audit
 - 1.1) Phase de préparation et identification
 - 1.2) Phase d'observation sur le terrain
 - 1.3) Phase de conseil

Conclusion

Chapitre2 : le contenu d'un audit bancaire :

Introduction

Section 1)

- 1) Généralités sur la banque
 - 1.1) définition de la banque
 - 1.2) les fonctions de la banque
 - 1.3) notion sur le crédit

2- le risque

- 2.1) définition du risque
- 2.2) les risques bancaires

section2)

- 1) le contrôle interne dans une banque
 - 1.1) définition du contrôle interne dans une banque
 - 1.2) les objectifs du contrôle interne dans une banque
 - 1.3) le dispositif du contrôle interne dans une banque

- 2) généralité sur l'audit bancaire
 - 2-1) définition de l'audit bancaire
 - 2.2) l'objectif de l'audit bancaire
 - 2.3) l'attribution de l'audit bancaire

section3) : l'audit des dépôts

- 1) définition des dépôts
- 2) les risques de l'activité des dépôts
- 3) l'audit de l'activité des dépôts

section4) : l'audit des moyens de paiement

- 1) définition des moyens de paiement
- 2) les différents moyens de paiement
- 3) les risques connexes aux moyens de paiement
- 4) l'audit des moyens de paiement

section5) : l'audit de la fonction crédit

- 1) définition du crédit
- 2) les différentes formes de crédit
- 3) définition du risque lié à la fonction crédit
- 4) les risques liés à la fonction crédit
- 5) audit de la fonction crédit

Conclusion

Chapitre 3 : étude de cas

Section 1) :

- 1) présentation de la banque BDL
- 2) organigramme de l'agence BDL464

section2) :

- 1) comment faire un audit de la fonction engagement cas BDL464
- 2) un questionnaire : représentation d'un échantillon concernant la fonction engagement et l'audit crédit
- 3) recommandations.

Conclusion générale.

Remerciements

Tout d'abord je remercie « DIEU » qui ma donné la vie et la force pour vivre et arriver là ou je suis

Je remercie mes très chers parents qui m'ont aidés et encouragés dans tous les moments de ma vie

Mes remerciements les plus chaleureux à mon encadreur Mr MOULAI KHATIR Rachid pour l'effort et l'aide qu'il m'à apporté pour la réalisation de ce travail

Mes vifs remerciements pour mon Co-encadreur Mr SENOUSSE Abdelkader de la BDL Tlemcen pour l'aide qu'il m'a apporté dans mon étude de cas et pour les informations précieuses qu'il m'a fournies

Je remercie aussi tous mes enseignants et professeurs ayant contribués à ma formation

Introduction générale

Depuis les années 80, on assiste à des mutations profondes dans les systèmes bancaires et financiers suite aux nouvelles orientations internationales d'une part, et aux

nouvelles exigences en matière de gestion prudentielle des établissements bancaires d'autre part.

Dans cette optique, et pour pouvoir concrétiser ses objectifs tout en sauvegardant les intérêts des déposants, la banque s'efforce à mettre en œuvre des systèmes de **contrôle interne** et **d'audit** très performants et complexes.

Dans le jargon commun, contrôler signifie vérifier ou apprécier. Mais ce terme a un autre sens, qui prend le dessus, sens donné par les Anglo Saxons : en Anglais, en effet, " to control " signifie non pas vérifier mais maîtriser. Dans le Larousse l'expression, contrôler a pour synonyme trois concepts : vérifier, inspecter, et en fin maîtriser.

À l'ère des civilisations au 3eme siècle avant J-C ; c'est le gouvernement romain qui avait l'habitude de désigner des questeurs (magistrats et régisseurs) qui contrôlaient les comptabilités de toutes les provinces.

De ce fait, on peut définir l'audit, mot original du mot latin " AUDIR " qui signifiait à l'époque des sumériens le sens d'écouter ; comme une action d'évaluation exercée sur

les moyens matériels et immatériels mis en œuvre (ressources, organisation, systèmes, procédures...) à l'effet d'exprimer une opinion objective et justifiée sur le niveau de fiabilité des procédures comptables et financières¹ avec les objectifs

¹ Hervé HUTIN, " Toute la finance d'entreprise en pratique", Edit d'organisation, 2 ème Edition, Paris, 2002,

assignés, de mettre en évidence les dysfonctionnements et de préconiser les solutions appropriées.

L'activité bancaire a connu ces dernières années de très grandes mutations dues en particulier aux politiques de libéralisation financière.

La loi sur la monnaie et du crédit a autorisé l'ouverture du marché bancaire qui s'est traduit par l'installation de nouvelles banques privées étrangères ce qui a donné naissance à une activité bancaire très développée.

En nous limitant à cette donnée, on constate que l'activité bancaire subit constamment différentes évolutions surtout en matière de crédit, ce qui oblige la banque :

- à cerner les différentes formes de crédit à octroyer tout en minimisant les risques qui peuvent l'affecter et qui la place en situation d'incertitude perpétuelle.
- à mettre en place des systèmes et procédures adéquats dans la gestion du risque de crédit durant toutes les phases d'un concours bancaire.
- La mise en place de nouveaux outils et procédures de contrôle et surtout le développement de la fonction d'audit qui est devenue plus que jamais une réelle obligation au sein de l'institution bancaire.

L'audit trouve donc, dans les banques un terrain de grande pertinence; ce qui est communément désigné aujourd'hui comme « Audit bancaire ».

Dans ce modeste mémoire, notre intervention portera sur l'audit bancaire et une attention particulière sera consacrée à l'audit du portefeuille crédit.

En effet, nous essayons de répondre aux questions suivantes :

Quelle est la fonction d'audit et quels sont ses préalables ?

Quelles sont les modalités d'interventions ?

Quels sont les outils de l'audit ?

Qu'est-ce que l'audit interne et qui doit le mener ?

Quelles sont les spécificités de l'audit bancaire et en particulier l'audit du portefeuille crédit, et quels sont ses principaux systèmes ?

Pour répondre à ces questions notre mémoire est structuré comme suit :

Le premier chapitre est consacré à la présentation et l'évolution de la fonction d'audit, ses objectifs en recourant à ses principaux traits et les différents outils utilisés lors d'un déroulement d'une mission d'audit.

Un second chapitre, nous renseigne sur l'importance de la fonction d'audit au sein de l'institution financière qui reste à travers ses différentes fonctions et structures l'un des piliers fondamental de l'activité économique.

En outre, une attention particulière sera donnée à l'audit de la fonction engagements, qui reste le noyau de l'activité bancaire.

Pour illustrer notre travail, une étude de cas très approfondie sera entamée dans le dernier chapitre et qui portera sur l'audit

des différentes formes consacrées à la fonction des engagements au sein de la Banque De Développement Local, Agence Tlemcen.

En conclusion, nous essayons de mettre quelques recommandations que nous jugeons très utiles et nécessaires pour l'amélioration dans l'exploration des données et les différentes statistiques concernant la fonction des engagements.

- à cerner les différentes formes de crédits à octroyer tout en minimisant les risques qui peuvent l'affecter et qui la place en situation d'incertitude perpétuelle.
- à mettre en place des systèmes et procédures adéquats dans la gestion du risque de crédit durant toutes les phases d'un concours bancaire.
- La mise en place de nouveaux outils et procédures de contrôle et surtout le développement de la fonction d'audit qui est devenue plus que jamais une réelle obligation au sein de l'institution bancaire.

I/ historique :

S'il est vrai que la notion d'audit existait déjà il y a 4000 ans, l'intérêt de cette notion ne commença à être reconnu qu'à partir du 13^{ème} siècle du fait de son apport à la vie économique.

La technique d'audit a évolué progressivement en fonction des échanges ou transaction des notions, de la structure du système de production, de distribution et du système comptable.

L'objectif de l'audit s'est déplacé d'une recherche spécifique des fraudes dans les écritures comptables à une évolution globale de la fidélité des Informations émises par une entité économique, ainsi qu'à une analyse de la fiabilité des procédures et des structures de cette entité.

Voici le résumé de l'évolution de l'audit dans le tableau suivant :

Période	Prescripteur de l'audit	Auditeurs	Objectif de l'audit
2000 ans avant J-C	Rois et empereurs	Clercs ou écrivain	Punir les voleurs pour détournement de fonds et protéger le patrimoine
1700-1850	Etats, tribunaux, commerciaux et actionnaires	Comptables.	Réprimer les fraudes punir les fraudeurs et protéger le patrimoine
1900-1940	Etats et actionnaires	Professionnels de comptabilité ou juristes	Eviter les fraudes et attester la fiabilité des états financiers
1940-1970	Etats, banques, et actionnaires	Professionnels d'audit et de comptabilités	Attester la sécurité et la régularité des états financiers
1970-1990	Etats tiers et actionnaires	Professionnels d'audit et de comptabilité	Attester la qualité du contrôle interne et le respect des normes d'audit.
A partir de 1990	Etats, tiers et actionnaires	Professionnels d'audit et de conseil	Attester l'image fidèle des comptes et de la qualité du contrôle interne et le respect des normes. protection contre

			la fraude internationale
--	--	--	--------------------------

2-Evolution de l'audit en Algérie

L'audit n'a réellement vu le jour qu'avec l'événement des réformes économiques portant autonomie des entreprises publiques engagée à partir de 1988 bien que la fonction de l'audit consiste à maîtriser le system de contrôle il intervient et détecter les différents dysfonctionnements , autrefois, on ne prenait pas recoures a cette fonction, car elle étai trop peu connue, et cela pour deux raisons :

_ en raison du statut et du rôle instrumental que devait jouer l'entreprise publique en vers l'état, sous le plafond de l'économie planifié comme toute technique et outils de gestion moderne, entre autre l'audit interne permettant la maitrise de la gestion de l'entreprise ,na pu se développer a cette époque .

–les autres contrôles que subissait l'entreprise de la part de l'autorité de la tutelle et des administrations de l'état (ministère des finances, code de commerce ;...etc.) ont complètement dénaturé la pratique de l'audit interne au niveau de l'entreprise, de ce fait, cette fonction était devenue une contrainte bureaucratique, les lois existaient mais pas leurs applications.

– toutefois avec le passage de l'entreprise a l'économie de marché, on assiste a une réhabilitation ou réinsertion économique de l'audit étant donné que la première préoccupation de l'entreprise est désormais de créés le maximum de bénéfices , et un excédent financier susceptible de garantir son existence et sa survie au sein de la concurrence libre .

- Depuis l'indépendance, l'évolution des textes traitant l'audit sont les suivants :

-Ordonnance n° 69_107 : portant loi de finance pour l'année 1970 et sont décret d'application n° 70-173 du 16/11/1970 qui définissent les missions et obligations des commissaires aux comptes

Instruction n° 03 du ministère des finances ; qui confie à ce ministère la responsabilité de désigner des commissaires aux comptes, chargés de vérifier la comptabilité des entreprises publiques et semi publiques.

Article 678 de l'ordonnance n° 75-59 ; portant code de commerce journal officiel n° 101 DU 19/12/1975 définissant les attributions, responsabilités des commissaires aux comptes.

_ **loi n° 80-05 du 1 mars 1980** ; accorde le monopole du contrôle légal des comptes des entreprises publiques à la cour des comptes (cette loi abroge, c'est adire qu'elle annule l'ordonnance n° 69-107).

_ **Loi n° 88-01 du 12 janvier 1988** ; mettant en place l'autonomie des entreprises publiques économiques, établissait la nécessité pour les EPE « d'organiser et de renforcer les structures internes d'audit d'entreprise et d'améliorer d'une manière constante leurs procédés de fonctionnement et de gestion » (loi 88-1, art 40).

Loi **n° 91-08 du 27 avril 1991** ; portant l'organisation de la profession d'expert comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé, journal officiel n° 20 du 01/05/1991.

_ **Décret exécutif n° 92-78 et 92-79 du 22 février 1992** ; dans le cadre du réaménagement de ses structures et prérogatives intervenus en 1992, l'inspection générale des finances doit procéder à l'évaluation et à l'audit d'entreprise publique économique.

_ **Article 715 bis 4 du décret législatif n° 93-08 du 25/04/1993** ; modifiant et complétant l'ordonnance n°75-79 du 26/09/1975, portant code de commerce, journal officiel n° 27 du 27/04/1993

Article 10 bis de l'ordonnance n° 96-27 du 09/12/1996 ; modifiant et complétant l'ordonnance n° 75-79 du 29/09/1975, portant code de commerce, journal officiel n° 77 du 11/12/1996.

Règlement n° 02-03 DU 14/11/2002 ; portant sur le contrôle interne des banques et des établissements financiers, journal officiel n° 84 du 18 / 12 /2002

En conclusion, les mutations profondes qu'a connues l'entreprise publique durant ces dernières années imposent de se doter d'outils de

gestion efficace dans le seul but d'être performante et compétitive sur le marché. Cet outil constitue le champ privilégié des techniques d'audit.

Chapitre 1

Introduction :

L'audit a connu un développement important ces dernières années. Il est utilisé tant sur le plan interne qu'en externe pour des missions légales tel que le commissariat aux comptes ou contractuelle comme « l'audit d'acquisition » il donc essentiel de savoir pourquoi et comment travaille l'auditeur afin de comprendre l'importance de son rôle.

Dans ce présent chapitre, nous allons définir l'audit toute en illustrant ces différents types, en suite, nous allons expliquer la conduite d'une mission d'audit et sa démarche.

Section 01 : présentation de l'audit :

Avant de parler de l'audit il faut parler du contrôle interne. On ne peut pas faire un audit sans contrôle interne.

1) Définition du contrôle interne :

Le contrôle interne a pour finalité la maîtrise des activités, l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources de l'entreprise.

Plus précisément, il est défini comme un dispositif visant à assurer:

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs
- la fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne est la base de l'audit car il n'intervient qu'au second degré pour contrôler l'existence et l'efficacité des contrôles.

1-2) définition de l'audit N°1

Le mot « audit » vient du mot « audir » en latin l'équivalent d'écouter. Son origine remonte à l'époque sumérienne, où les sumériens vérifiaient si le nombre de sacs de grain entrés dans les magasins correspondait aux sacs livrés par les fermiers. Plus exactement c'est à partir du 13^{ème} siècle que l'intérêt de l'audit a commencé à être connu, l'exemple de la cité PISE qui a demandé à un comptable d'exercer le rôle d'un auditeur de la municipalité moyennant des honoraires. ¹

Définition n°2 :

L'audit est l'outil de la maîtrise des risques et le garant de la sécurité des biens et des personnes. C'est un remède qui agit en forçant la prise de conscience puis l'action. C'est une option qui agit au niveau des organes défaillant à condition que l'on suive les recommandations. ²

Définition n° 3 :

Action d'investigation et évaluation à partir d'un référentiel, incluant un diagnostic, conduisant à des recommandations.

Définition n° 4 : vérifier la conformité du traitement des faits avec les règles, les normes et les procédures dans l'entreprise.

Définition générale :

On peut donner une définition générale à l'audit qui se résume à :

- 1- L'audit sert à identifier les vraies causes des risques et dysfonctionnement d'une entreprise, ainsi qu'à ses forces et ses faiblesses

¹ F. Howard STELLER. « *Audit et méthodes générales* », éd. Publie union, 1976, p : 10

² Olivier LEMANT et pierre SHICK. « *Guide self audit* », éd. d'organisation, paris, 1995, p :155.

2- L'audit est le médecin de famille, car il détecte surtout les faiblesses pour donner les remèdes à temps, et ceci en donnant les recommandations à suivre.

1-3) D'après cette distinction on peut relever quelques différences.

AUDIT INTERNE	CONTROLE INTERNE
<ul style="list-style-type: none"> - Son rôle est de présenter les nouveaux règlements aux institutions financières, et contrôler le respect des dispositions légales. - il intervient pour contrôler l'existence et l'efficacité des contrôles. - apprécier les risques et voir comment les maîtriser. - Examiner l'organisation et les procédures, afin d'évaluer l'efficacité du contrôle interne. - formuler des recommandations et inciter les responsables concernés à prendre les mesures de prévention. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il a pour but de vérifier que les lois et les règlements qui s'appliquent aux institutions financières sont respectés. - son objectif est d'analyser, de surveiller, de détecter et de prévenir les difficultés (risques) - l'objectif du contrôle interne est de protéger l'intégrité des biens et ressources de l'entreprise. - le contrôle interne assure la protection du patrimoine de l'entreprise et la fiabilité des enregistrements comptables et des comptes annuels qui en découlent. - sanction systématique des établissements qui manqueraient aux règles

1-4) –le rôle de l'audit :

L'auditeur intervient mandaté par la direction a fin d'examiner un point ou une activité de l'organisation ; d'une entreprise ; une filiale, et établir **un diagnostic** attestant de son plus ou moins bon fonctionnement , puis **un pronostic** alertant les responsables et la direction , enfin une **thérapie** visant la sécurité des actifs et fiabilité des informations (mais pas plus que le médecin , l'audit ne met pas en œuvre la prescription

qu'il recommande).

Il s'agit aussi de déceler les principales faiblesses de l'entreprise ; en déterminant les causes, évaluant les conséquences, leur trouver des remèdes.

Le but de l'audit est de motiver les responsables à pratiquer les 3 R c'est à dire :

- _ recherché.
- _ reconnaître.

Remédier aux faiblesses pour améliorer l'efficacité.

Enfin le rôle est de s'assurer que les décisions sont prises correctement et non de s'assurer qu'elles sont bonnes.

1-5) l'objectif de l'audit :

- _ La protection et la sauvegarde du patrimoine de l'entreprise
- _ L'application des procédures et instructions de l'entreprise.

Identifier et supprimer des tâches et travaux conduisant à des dépenses inutiles

- _ veillé à l'application des principes de la régularité par la comptabilité

2) les types de l'audit :

2-1) l'audit interne :

L'audit interne se base sur la tâche d'évaluation, de contrôle, de conformité et vérification. Il est exercé d'une façon permanente par un service dépendant de la direction seule. Ce service d'audit a pour mission de déceler les problèmes et donner des solutions.

L'opération d'audit doit être demandée par la direction générale pour auditer une personne, un service, et à la fin l'auditeur désigne qui est le responsable de la mise en œuvre des actions correctives. ¹

2-2) l'audit externe :

¹ A.HAMINI « l'audit comptable et financier », BERTI Edition, 1ere Edition, Alger, 2001, p : 5.

C'est une mission de vérification réalisée pour la certification, la sincérité et la régularité des comptes il est exercé par un professionnel indépendant de l'entreprise c'est le « commissaire aux compte » cette mission est obligatoire pour les entreprises économiques. ¹

L'entreprise peut consulter les autres professionnels d'audit externe parmi eux les bureaux d'audit et le conseil des commissaires aux comptes qui ont une autre mission que la certification, c'est la vérification de la sincérité de l'information destinée au public.

_ **1) l'inspection générale des finances** : qui est sous l'autorité du ministère des finances, cette inspection a une mission de vérification du :

- respect des réglementations externes
- respect des règles internes du groupe
- l'identification des risques
- de la fiabilité et de la pertinence de l'information

2) la cour des comptes : créée en 1980 sous l'autorité de la présidence sa mission est :

- l'expertise judiciaire
- l'évaluation financière
- l'audit
- l'étude et le contrôle de gestion.

3) les différents niveaux d'audit :

Il existe plusieurs niveaux d'audit les plus importants sont :

_ L'audit bancaire

_ L'audit financier

_ L'audit qualité ou opérationnel.

_ L'audit social

L'audit financier :

il conduit à la certification des comptes, et reflète leur régularité et représente la sincérité de l'état financier de l'entreprise

¹ Idem, p8.

L'audit qualité ou opérationnel :

Il comprend toutes les missions qui visent à améliorer les performances de l'entreprise

L'audit social :

Il contrôle la paie, les ressources humaines, les conditions de travail.

Section 2

1- les normes de l'audit :

La fonction d'audit est organisée avec la haute direction, et basée sur des normes acceptées par la cellule d'audit interne.¹

- l'objectivité des auditeurs.
- les qualités personnelles et professionnelles des auditeurs.

Ces normes précisent les règles de comportement qui doivent régir la réalisation de toute mission d'audit.

1)- La norme d'indépendance :

L'auditeur doit éviter de se déplacer dans une situation qui puisse diminuer son libre arbitre ou faire obstacle à l'accomplissement de sa mission, et en toute circonstance l'auditeur doit conserver son objectivité.

2)- La compétence :

L'auditeur doit développer sans cesse sa culture professionnelle mais encore ses connaissances générales seules sont susceptibles d'affermir son jugement.

3)- La qualité du travail repose sur quatre points :

3-1)-La conscience professionnelle :

La qualité des travaux résulte non seulement de la compétence de l'auditeur mais aussi de sa mise en œuvre avec la conscience et intégrité .Le fondement même de la conscience professionnelle réside dans le souci d'assurer un service utile à l'entreprise

¹Ministère des finances, inspection générale des finances, « **guide d'audit** », p : 1103.

2)- La méthode de l'audit :

Une mission d'audit ne se déroule pas avec l'inspiration de l'auditeur, il ya une méthodologie a suivre quel que soit l'objet de la mission, la méthode est toujours la même donc la technique d'audit obéit a des règles précises, pour pouvoir fournir un travail clair, complet et efficace.

- Pour l'application de cette méthodologie l'auditeur doit respecter trois principes :

2-1 la simplicité :

il faut toujours partir de la simplicité parce que la simplicité rend la pratique compréhensible et facilement applicable.

2-2 la rigueur :

Le déroulement d'une mission d'audit interne exige la plus grande rigueur et pour l'appliquer, celle-ci doit obéir à des règles

- C'est la présence de la méthode qui impose la rigueur des travaux cette méthode dégagée dès l'instant ou les objectifs de l'audit avaient été clairement défini.

2-3 la relativité du vocabulaire :

Si quelques termes fondamentaux sont admis et reconnus par tous, dès que l'on approche les pratiques quotidiennes et le vécu des organisations on rencontre des appellations différentes dans l'application des principes, car pénétrer dans les processus d'organisation, en analysant les dysfonctionnements et leur causes ; recommander des solutions qui soient réalistes et donc acceptables par l'environnement, tout ceci signifie clairement qu'on ne saurait ignorer le milieu.

Le vocabulaire est donc l'expression et le véhicule de la culture ; l'ignorer serait le condamner à l'incompréhension et, partant au refus.

2-4 l'adaptabilité :

La méthode est unique mais elle n'est pas identique. On retrouve ici le lien nécessaire et déjà évoqué avec la culture qui constitue la grande force de l'audit interne. Celui-ci est dans son milieu, il travaille avec des collègues et tout naturellement utilise une méthode qui doit être adaptable à ce milieu.

Et c'est la raison pour laquelle la méthode ci après décrite énonce des principes à respecter, mais dans la pratique laisse toute latitude pour les appliquer avec souplesse.

3)-Les outils et les techniques de l'audit

Une fois l'objet, et les objectifs d'une mission d'audit définis, l'auditeur devra choisir la meilleure technique pour les atteindre.

Les outils, dont dispose l'auditeur pour conduire sa mission Sont classés en deux catégories :_

3-1)- Les outils et les techniques non spécifiques : _____

A chaque métier correspondent des instruments de mesure Physique, des instruments de calcul, des modèles et modes de Contrôle.

Et à chaque outil correspondent des normes, des référentiels Ainsi que des règles d'utilisation.

Généralement utilisés par les auditeurs externes et les Commissaires aux comptes. Ses outils sont :

- Les états de rapprochement.
- Représentation graphique ou par tableau.
- Classement des documents.
- L'inventaire.
- Observation physiques de toute natures sur Les biens corporels ou incorporels.

3-2)- Les outils et les techniques propres à l'audit :

A – les interviews :

L'interview vise l'obtention d'informations précises qui Permettront de se faire une opinion sur les observations et hypothèses émises à priori.

Les étapes de l'interview sont :

- la préparation et la prise de rendez-vous.
- l'entrée en contact par la présentation de l'auditeur, ou de l'équipe d'audit, le rappel de l'objectif et l'instauration d'un climat du dialogue.

- faire apparaître des aspects non dits en faisant réagir sur des points non exprimés, approfondir l'opinion de l'audité Sur les solutions proposées.

- la conclusion : la synthèse de ce qui a été dit, la vérification de l'accord de l'audité et si éventuellement, il a autre chose à ajouter. Pour que l'interview soit efficace l'auditeur doit :

- bien connaître le contexte, le rôle et la fonction de l'audité.
- préparer les questions à poser et les points à clarifier.
- créer un état d'esprit coopératif.
- vérifier la bonne compréhension des points de vue et l'état d'esprit de l'audité
- faire progresser l'entretien (question, relance, etc.....)
- éviter de critiquer l'audité, le service, le superviseur, etc.
- déconnecter les problèmes et personne audités

b- les questionnaires d'audit (check liste) :

Le questionnaire de base utilisé dans les travaux d'audit est structuré autour de cinq questions :

- 1-QUOI ? Question orientée sur le travail.
- 2-QUI ? Question orientée sur l'exécution.
- 3-OU ? Question orientée sur le lieu d'exécution.
- 4-QUAND ? Question orientée sur le moment d'exécution
- 5-COMMENT ? Question orientée sur la méthode de travail

Le questionnaire répond au besoin de formaliser, normaliser l'approche de l'audit par un ensemble d'auditeurs

Le questionnaire n'exonère pas l'auditeur de procéder à la vérification des données collectées

Le questionnaire permet de faire des synthèses par nature de risque, et de performance.

c- la feuille de révélation et d'analyse de problème (FRAP) :

FRAP est un document de synthèse qui s'intègre dans la méthodologie générale d'analyse du contrôle interne et qui permet de :

- Résumer la nature du problème.
- Formaliser la nature du risque du secteur d'activité audité
- Apprécier la cause, puis les conséquences
- Proposer des recommandations

d- les sondages :

- apportent une garantie de normalisation de la communication écrite et du travail de terrain de l'audit.
- Réduire les coûts de la mission d'audit
- Optimiser les ressources.

e-les enquêtes : l'enquête consiste à :

- **Observer :**
Signifie regarde- prendre note-formuler un jugement.
- **Interroger :**
Poser des questions orales.
- **Analyser :**
Faire apparaître des qualités et causes – établir des relations significatives – faire des mesures précises.
- **Vérifier :**
Démontrer la vérité – déterminer l'exactitude d'une information – établir la vérité sur une opération – Déterminer les actions correctives

F- les teste :

C'est une méthode qui consiste :

- à comparer les opérations ou procédures à étudier.
- à rapprocher les résultats obtenus avec des normes fixées.

Le teste se fait comme suit :

1- détermination des normes

2- définition de la population

3- le choix de l'échantillon :

- le choix est fait suivant un plan bien précis
- il faut qu'il soit adapté aux objectifs de l'audit.

4-examen des opérations :

- a- l'observation
- b- l'interrogation : la technique la plus pénétrante que l'auditeur peut utiliser pour examiner les opérations
- c- l'analyse : analyse implique un examen approfondi.
- d- la vérification.
- e- l'investigation : c'est la recherche pour découvrir des faits, d'établir la vérité.
- f- l'évaluation : elle implique
 - l'intention de peser ce qui a été analysé.
 - pour juger l'adéquation, la compétence et l'efficacité
 - elle amène à formuler un jugement

3-3) les recherches de preuve

Les techniques de recherche de preuve sont :

- L'examen physique :

Il ne faut pas dissocier le contrôle physique du support documentaire qui justifie la propriété.

-la confirmation indépendante :

se fait par un tiers, pour attester de l'existence : d'un passif, d'un actif , d'un engagement contractuel ou cautionné .

- la vérification sur document :

C'est la recherche de la justification des écritures comptables à travers l'examen des documents

- le contrôle mathématique :

Pour s'assurer de la bonne qualité numérique des comptes.

- le contrôle de vraisemblance :

S'assurer à priori de la validité des informations chiffrées.

3- 4)- technique comptable d'audit :

Les techniques comptables de l'audit vérifient les postes du bilan, du tableau de comptes de résultat ainsi que les annexes.

Section 3 : Le déroulement d'une mission d'audit :

Une mission d'audit, c'est un travail temporaire que l'auditeur fait et pour cela il doit suivre une méthodologie qui se déroule en trois phases ¹

1- phase de préparation et d'identification

2- phase d'observation sur le terrain

3-phase de conseil de préconisation et la remise d'un rapport avec synthèse des recommandations et des informations

Ces phases se déroulent en six étapes :

A-l'acceptation de la mission

b-l'orientation et la planification

c-l'appréciation du contrôle interne

d-le contrôle direct des comptes

e-Les travaux de fin de mission

f-les rapports

A-l'acceptation de la mission :

Avant d'accepter une mission, l'auditeur doit étudier s'il est apte à l'accomplir d'un point de vue d'indépendance, compétence et moyen.

L'acceptation de la mission doit être concrétisée par la signature d'une lettre de mission qui constituera le contrat décrivant les droits et devoirs de chacune des parties contractantes

Les conditions du contrat, à savoir :

-le travail à accomplir

-la durée de la mission

-les moyens à mettre à la disposition de l'auditeur

¹ Olivier LEMANT, « **la conduite d'une mission d'audit interne** », op.cit,p : 189.

-l'objectif de la mission doit être clairement défini.

B- l'orientation et planification :

L'auditeur doit choisir la méthode la plus adaptée a la nature de sa mission il début ses travaux par une phase préliminaire qui va lui permettre de :

- acquérir une connaissance générale de l'entreprise et son environnement afin d'identifier les risques propres a cette entreprise, identifier les systèmes et les domaines significatifs, qui permettront de déterminé les éléments sur les quelles il va concentrer ses travaux
- rédiger un plan de mission, pour préciser et formaliser la nature, et le calendrier des travaux.

C- l'appréciation du contrôle interne :

L'évaluation préliminaire du contrôle interne permet de mettre en évidence les points forts et les faiblesses dans les procédures

En conséquence, cette étape détermine l'étendue du programme de révision a fourni à l'auditeur l'occasion de discuter avec le client sur les faiblesses, faire des recommandations, pour améliorer les procédures défailtantes et entreprendre des actions correctives.

D - le contrôle direct des comptes :

Il consiste à comparer les chiffres des comptes annuels avec les justificatives probants et adéquat qui vont servir de preuve.

L'auditeur est le seul juge du nombre adéquat qui doivent être menés. En effet, il n'existe pas de normes d'audit indicatives en fonction du contrôle interne lorsqu'il estime que les procédures du contrôle interne sont satisfaisantes, l'auditeur procède à un contrôle allégé.

Dans le cas contraire il procède à des contrôles étendus.

d-1 l'observation physique :

L'observation physique est le contrôle le plus directe pour s'assurer de l'existence d'un élément comptabilisé, il s'agira ensuite de vérifier la propriété du bien constaté physiquement.

d-2 la confirmation directe auprès des tiers :

Elle consiste à demander à un tiers des liens d'affaire avec l'entreprise auditée de confirmer à l'auditeur des informations des soldes ou de lui donner tout renseignement nécessaire, c'est une preuve externe

d-3 l'examen des documents créés ou reçu par l'entreprise :

Cet examen porte sur les pièces, factures, lettres, dossiers et autres documents justificatifs permettant de vérifier une procédure.

La pièce à vérifier est choisie selon le plan de la mission, ou l'utilisation des techniques de sondage.

d-4 les procédés d'analyse :

Ils comprennent l'analyse d'éléments inhabituels .des estimations, des comparaisons des rapprochements et des recoupements qui permettent de vérifier la cohérence entre :

- les chiffres des comptes et la réalité traitée en comptabilité
- les chiffres des comptes, l'activité de l'entreprise et ses prévisions.

e- les travaux de fin d'année :

On pour objet de vérifier que les chiffres sont cohérents compte tenu de la connaissance des comptes annuel, du secteur d'activité et du contexte économique.

Il est également l'occasion de vérifier que les annexes respectent les dispositions légale et réglementaires et qu'elles comportent bien toute les informations d'importance significative sur la situation patrimoniale, financier et le résultat de l'entreprise.

f- les rapports :

Le rapport est le support de communication sur le quel sont consignés les résultats de la mission d'audit.

il doit être claire et concis, mettre en évidence :

- les conclusions principale de l'audit et indique les mesures à prendre pour remédier aux lacunes détectées.
- les détails suffisants sur les faiblesses des systèmes utilisées et les recommandations claires des mesures nécessaires a prendre.
- un résumé des principes constatation et conclusion et formuler des recommandations.

Le rapport doit également décrire la méthode de suivie utilisé par l'auditeur pour vérifier si les mesures corrective ont été bien mise en œuvre.

Le personnel compétant de l'entreprise doit émettre un avis au sujet des erreurs ou sur les faiblesses lors d'une réunion récapitulative a la fin de l'audit pour confirmer l'appréciation de l'auditeur sur la nature de l'erreur ou de la faiblesse et permettre une discussion et un accord sur les actions correctives pour l'amélioration du system

A la suite de la conclusion de l'audit, les auditeurs rédigent un rapport pour que les entité audité soient en mesure de effacé les faiblesses .

Le rapport doit être envoyé aux entités auditées pour le commenter.

Le rapport final est établi à l'expiration du délai imparti pour les commentaires et tient compte. Un exemplaire est destiné au demandeur et ou hiérarchie de l'audit.

Conclusion :

L'audit est devenu une fonction d'assistance au management des entreprises il a pour but de fournir des diagnostics, des appréciations, et des recommandations pour l'amélioration de l'entité auditée, et pour cela l'audit a acquis une très grande importance au niveau des entreprises.

Il faut que toutes entreprises créent une cellule d'audit au niveau de sa direction ou bien elles forment un auditeur bien qualifié pour procéder à un audit au moins deux fois par an et ça pour les différents intérêts que l'audit apporte à l'entité.

Chapitre 2

Introduction :

L'audit bancaire est comme le médecin de la banque, il consiste à établir un diagnostic et a proposé une thérapie. Il permet de comprendre

chaque processus de l'activité bancaire, et pour cela l'audit bancaire est devenu obligatoire pour l'activité bancaire.

Dans ce chapitre, nous essayons d'éclaircir l'activité bancaire avec ses différentes fonctions et surtout en se basant sur les risques encourus par l'établissement bancaire.

En deuxième section, une attention particulière sera donnée à l'audit bancaire, son procédé et les différents audits dans l'organisation bancaire.

Section1 : généralités sur la banque :

1^{ère} définition :

Une banque est un intermédiaire financier qui gère les dépôts, et collecte l'épargne des clients, accorde des prêts, et offre des services financiers. Elle effectue cette activité en général grâce a un réseau d'agence

bancaire. Cette institution financière doit être agréementée par l'institution monétaire (la banque centrale) ; en générale la banque doit disposer de deux agréments un agrément pour les opérations en dinar, et un autre pour les opérations de commerce extérieur

2^{ème} définition :

L'article 17 de la loi 86-12 du 19/08/1986 définit la banque comme suit : est réputée banque tout établissement de crédit qui effectue, pour son propre compte et à titre de profession habituelle principalement les opérations ci-après désignées :¹

- Collecter auprès des tiers des fonds pour dépôts, quelle qu'en soient la durée et la forme.
- Accorder du crédit, quelles qu'en soient la durée et la forme
- Effectuer, dans le respect de la législation en vigueur et la réglementation en la matière, les opérations de change et de commerce extérieur.
- Assurer la gestion des moyens de paiement
- Procéder au placement, à la souscription achat, gestion, garde et vente de valeurs mobilière et de tous produits financiers.
- Fournir conseil, assistance, et d'une manière générale, tous services destinés à faciliter l'activité de sa clientèle.

1-2)-Les fonctions de la banque :

1- La collecte des dépôts :

La collecte des dépôts est une mission essentielle des banques elle représente un enjeu considérable pour chaque établissement, car elle détermine pour chaque banque sa part de marché, sa capacité à

¹ Article 17 de la loi 86-12 du 19/08/1986

distribuer des crédits, sa trésorerie, son rôle sur le marché en tant que prêteur ou emprunteur.²

2- La gestion des moyens de paiement :

Afin de faciliter les transactions, les banques ont mis à la disposition de leur clientèle, différents moyens de paiement, efficaces et sécurisés. Pour la réalisation de différentes opérations, la banque met à la disposition de sa clientèle des instruments de paiement classique (cheque, lettre de change, ordre de virement, ...) d'une part et d'autres supports électroniques pour faciliter et surtout sécuriser les recouvrements des appoints et cela par la mise en place d'un système de paiement électronique.

3- L'octroi des crédits :

La distribution des crédits est l'activité principale d'une banque. On se disposant de ressources suffisantes, la banque met à la disposition de sa clientèle une variété de concours. Cette activité est liée à la réglementation prudentielle. La banque peut faire appel au marché interbancaire, ou à la banque centrale pour se refinancer. En Algérie, actuellement les banques sont en sur liquidités.

4- L'activité financière des banques :

Les banques développent de multiples activités financières, soit pour leur compte, soit pour le compte de leur client en intervenant sur le marché financier et monétaire. Elles assistent et conseillent les sociétés lors d'émission d'actions et lors de leur introduction en bourse.

1-3)-notion sur le crédit

La loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit dans son article 112 définit le crédit comme suit :

« Constitue une opération de crédit pour l'application de la présente loi tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans

² Philippe NARASSIGUIN « monnaie, banques et banque centrales dans la zone EURO » éd de boeck, 1^{ère} éd mars 04 pp 85-86-87-88

l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement, ou une garantie ».

« Le mot crédit vient de mot latin « CREDERE» qui veut dire faire confiance, c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien, ou un bien équivalent, vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger couru, danger de perte partielle, ou totale que comporte la nature même de ce service » .¹

Cette définition met en exergue :

- Les trois supports du crédit : le temps, promesse et la confiance.
- La contrepartie de l'acte de crédit : la rémunération du service rendu et du risque encouru.
- Les risques liés à l'opération de crédit : le risque de non remboursement partiel ou total.²

La fonction crédit est assujettie à la notion du risque, et pour cela l'établissement bancaire met en place des outils très performants non seulement à la fonction crédit, mais encore à sa gestion et à la maîtrise des risques.

1-4)-le risque :

L'établissement bancaire est représenté sans cesse à des risques et à des degrés différents.

-définition du risque bancaire :

Le risque peut être défini comme suit : « un engagement portant une incertitude doté d'une probabilité de gain ou de préjudice, que celui – ci soit une dégradation ou une perte³»

¹ G. PETIT DUTALIS. « Le risque du crédit bancaire » éd dundo pp 45.46

² F. BOUYACOUB « l'entreprise et le financement bancaire » casbah éd, p 17

³ NAULEAU.G & ROUACH.N, « le contrôle de gestion bancaire et financière » ,revue de banque, 1999, p 310.

Dans le petit Larousse : « le risque est un danger probable auquel on est exposé ».

Les risques, il y en a plusieurs. Essentiellement il y a les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Sinon, il y a toutes sortes de risque. Exemple une banque est confrontée à des risques. Le risque de crédit, c'est le risque propre à l'activité bancaire. C'est à dire qu'à partir du moment où la banque fait du crédit il y a un risque réel. Les risques opérationnels se sont des risques qui sont liés à tous les événements que la banque va traiter. Par exemple par rapport aux opérations qu'elle traite il peut y avoir des fraudes, des erreurs, des mauvaises opérations. Tous ces éléments sont à prendre en compte. Au niveau de l'activité bancaire essentiellement on se concentre plus sur les risques de crédit et les risques opérationnels.

1-5)-Les types des risques bancaires :

Il existe une multitude de risques bancaires. Ils diffèrent selon les auteurs à cause surtout des fortes interdépendances qui existent entre les risques, les uns pouvant entraîner les autres. Toutefois, on retrouve généralement les mêmes appellations sur les risques quelque soit l'auteur retenu.

Antoine SARDI par exemple, inventorie une vingtaine de risques qu'il regroupe en 4 catégories : le risque crédit, les risques de marché, le risque opérationnel, et les autres risques.

De son côté, le secrétaire de la commission bancaire en France distingue une trentaine de risques répertoriés en trois groupes :

- **Les risques politiques**: ils comprennent le risque de management, le risque de stratégie, le risque de non respect des règles réglementaires, fiscales. A ce groupe, s'ajoute le risque extérieur qui est relatif aux risques politiques, sociaux, humains, internationaux.

-Les risques bancaires : on y distingue les risques économiques prenant en compte toutes les erreurs de prévision et de calcul de rentabilité puis les risques de contrepartie. Ces derniers englobent notamment les risques de défaillance interbancaire/ clientèle, les

risques de taux d'intérêt, de change, de liquidité/ transformation, et les risques sectoriels / géographiques consécutifs à une mauvaise division des risques.

- **Les risques techniques** : ce groupe inclut les risques opérationnels (les risques technologiques, juridiques organisationnels et administratifs) les risques environnementaux, les risques sur système d'information et les risques divers portant entre autre sur la sécurité des personnes, des biens et des transports.

Section 2 :

1) le contrôle interne dans une banque

Depuis plusieurs années, les autorités monétaires et du contrôle bancaire ont pris de nombreuses initiatives en vue de développer et de renforcer le contrôle interne dans les établissements de crédit. Les mutations tant internes qu'externe ont nécessité l'existence de système d'analyse, de mesure, de maîtrise des risques performants qui complètent ainsi le dispositif prudentiel.

C'est pourquoi la banque d'Algérie a mis en place le règlement 2002-03 du 28/10/2008 prévoyant un renforcement du contrôle interne des banques et des établissements financiers. L'objectif est de s'assurer que les risques de toute nature sont analysés et surveillés et aussi de contribuer à la détection précoce ainsi qu'à la prévention des difficultés. Ces exigences devraient entraîner une réflexion sur l'organisation, le système d'information ainsi qu'une révision du dispositif.

1-1)- définition et objectifs du contrôle interne :

Le contrôle interne peut être défini comme un système global comprenant un ensemble de moyens mis en place pour réaliser les objectifs définis par la direction générale. Les moyens pour réaliser ces objectifs comprennent des principes, techniques, des moyens matériels, des hommes et un organe dédié à cette fonction.¹

Le contrôle interne est mis en œuvre par un conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation. Il est destiné à fournir l'assurance raisonnable quant aux objectifs suivants :

- La réalisation et l'optimisation des opérations.
- La fiabilité des opérations financières.
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

L'objectif principal est d'analyser, de surveiller et de prévenir les risques auxquels les banques et établissements financiers sont confrontés.

¹ A. SARDI « audit et inspection bancaire » éd afges 1999 p 19

Le contrôle interne doit se concevoir à travers une approche préventive, pour que les banques et institutions financières exercent leurs activités d'une manière saine et sûre. Ce contrôle ne se limite pas au seul respect des normes quantitatives, mais repose aussi sur la qualité des dirigeants, sur une discipline de marché et sur la qualité de la maîtrise des risques.

Le contrôle interne est un système qui fonctionne en continu à tous les niveaux de la banque. A ce titre, il constitue une composante essentielle de la gestion de la banque et un élément de la culture de celle-ci en faisant partager à l'ensemble du personnel son importance. Il doit permettre à la banque de conserver sa capacité d'identification, de réaction et d'adaptation lors de la survenance des risques.

1-2) - dispositif de contrôle interne en matière de crédit :

Le contrôle interne vise à la maîtrise optimale du fonctionnement de la banque.

L'organisation de la maîtrise du risque peut être efficacement reliée à l'existence d'un dispositif de contrôle interne, permettant. ¹

- la maîtrise de risque

- Une bonne division du risque.
- Un ratio de solvabilité adéquat.
- Une politique de crédit clairement définie.
- Une délégation de pouvoir explicite.
- Des dossiers de qualité.
- Des analyses de dossiers conséquents.
- Un suivi permanent des risques.
- Un système d'information de gestion.

¹ A.SARDI « audit et inspection bancaire » éd afges 1999 pp 343- 344

- Une fonction de recouvrement des créances et le suivi du contentieux.
- maitrise de la gestion administrative
 - Un système informatique performant.
 - Des procédures de gestion des crédits rigoureuses
 - Une séparation des tâches.
 - Une justification et une classification correcte des crédits.
 - Une gestion rigoureuse du portefeuille effets.

2) généralité sur l'audit bancaire :

2-1)- Définition de l'audit bancaire :

L'Audit Bancaire est une section de la division d'audit qui a pour mission de réaliser des audits dans plusieurs domaines :

- Les audits des opérations de caisse
- L'audit du portefeuille
- D'autre domaine tel que la comptabilisation, la trésorerie, et les systèmes informatique.

La cellule d'audit est rattachée au plus haut niveau de la hiérarchie de la banque, ce qui permet d'assurer l'indépendance.

2-2)- L'objectif de l'audit bancaire :

C'est régler les actions de la banque pour éviter la perte d'argent et aussi l'argent de ces clients qui lui ont fait confiance. Surveiller les règles que les banques doivent respecter comme les réserves obligatoires, les ratios. Veiller aussi, à ce que les procédures soient appliquées pour que les risques soient minimisés. L'audit bancaire peut sécuriser la banque en respectant les normes et les procédures en vigueur et surtout la réglementation prudentielle en matière gestion des risques

2-3)- la mission de l'audit bancaire :

L'audit a pour mission d'évaluer le contrôle interne, c'est-à-dire l'ensemble des dispositifs mis en place par la direction de la banque, le Management et le personnel, afin de s'assurer que l'entreprise respecte ses obligations légales et réglementaires, préserve ses actifs et ceux qui lui sont confiés, fonctionne de manière efficace et sécurisée et produit des informations financières et de gestion fiable. L'Audit va donc évaluer si les risques encourus par la banque dans le cadre de ses diverses activités et dans toutes les entités qui la composent, sont perçus et couverts de manière adéquate.

Un plan d'audit annuel est élaboré afin de déterminer, sur base d'une analyse de risques, les domaines qu'il y a lieu d'auditer. Ces missions d'audit sont accomplies en respectant les principes généraux suivants : l'objectivité, l'indépendance, l'impartialité, l'accès aux informations, la confidentialité, la compétence, la méthodologie. L'audit débute par la prise de connaissance du domaine à auditer et par les interviews des personnes responsables des entités auditées ; l'auditeur détermine ensuite les risques liés à l'activité auditée et rédige son programme de travail qui reprend ce qu'il va effectuer comme test chez l'audité afin de vérifier sur le terrain si les risques sont maîtrisés ou non.

Lorsque la mission d'audit est terminée, un rapport est établi, les résultats en sont débattus contradictoirement avec les personnes auditées. Lorsque l'Audit estime, sur base des tests réalisés chez l'audité, que les risques ne sont pas maîtrisés, un certain nombre de recommandations sont formulées; les audités établissent alors un plan d'action afin d'améliorer dans leur service la maîtrise des risques.

Section 3) l'audit des dépôts :

1) Définition des dépôts :

Ce sont des fonds déposés à terme ou à vue par le public avec ou sans stipulation d'intérêts, avec le droit de disposer pour les besoins de son activité, mais tout en assurant aux clients un service de caisse.

2) les risques de l'activité de dépôt :

- risque de liquidité : impossibilité de rembourser les fonds déposés par le public suite à une crise de liquidité ou d'une défaillance du système bancaire;
- l'insuffisance quantitative des ressources qui rend un établissement vulnérable et dépendant du marché monétaire;
- une mauvaise répartition des dépôts créant une dépendance vis-à-vis de certains déposants ;
- le non respect des dispositions légales, réglementaire et notamment la limitation des rémunérations.
- un risque lié à la faiblesse du contrôle interne dans la gestion administrative des comptes et des produits : pertes dues aux erreurs, aux négligences et aux fraudes internes ou externes.

Donc il faut prendre en considération, tous les risques bancaires, et pour les éviter l'auditeur suggère des solutions et donne des recommandations en suivant¹

Les procédures suivantes :

1-L'évaluation des risques d'audit :

Il est possible que des anomalies ne soient ni prévenues, ni détectées par la banque ou par l'auditeur sur les dépôts de la clientèle, en effet cette activité est caractérisée par des opérations de masse peu

¹ Antoine SARDI « audit et contrôle interne bancaire » éd DUNDO pp 886, 887, 888,889

Sophistiquées, de faibles montants, un environnement traditionnel et sécurise n'impliquant ni risque de crédit ni risque de marché.

2- la détermination des objectifs de l'audit :

Les principaux objectifs de l'audit des comptes sont de s'assurer :

_ De la réalité des soldes, et notamment des comptes à vue : comptes ordinaires et comptes épargne, comptes courants. Etc.

_ De l'appréciation de la structure et la stabilité des dépôts, facteurs déterminants de la sécurité et de la rentabilité d'un établissement ;

_ De la prise en compte des intérêts dans les résultats : au niveau de l'application des taux, du décompte des intérêts et du calcul, et de la comptabilisation des intérêts

3-méthode d'évaluation et comptabilisation :

Il n'existe pas de normes ou de méthodes d'évaluation particulière d'activité .Le plan comptable ne prescrit que les comptes à terme échu qu'ils doivent être crédités aux comptes ordinaires de la clientèle, alors que les bons de caisses échus doivent être maintenus dans les comptes d'origine.

4- l'appréciation de la structure des dépôts :

L'importance et la stabilité des dépôts est un facteur fondamental de sécurité et de rentabilité d'un établissement. L'évolution sur plusieurs années de certains rapports significatifs permet d'apprécier la base des dépôts, donc la vulnérabilité à la conjoncture :

_ le rapport des ressources clientèles sur les emplois clientèles permet d'apprécier la couverture des emplois clientèles par les

ressources clientèles et la dépendance vis-à-vis du marché monétaire et des marchés financiers ;

_ Le rapport des ressources non rémunérées sur les ressources rémunérées est un facteur important de la rentabilité.

5- réalité, justification et classification des comptes

5-1 la confirmation directe

Les demandes de confirmation directes doivent porter essentiellement sur les comptes ordinaires de la clientèle, pour lesquels il n'existe guère d'autres moyens de s'assurer de leur réalité, le nombre des comptes peut être considérable dans les grandes banques de dépôt et nécessiter l'usage de méthode statistique, quant à la détermination de la taille de l'échantillon et du choix de celui-ci. Les comptes à terme, les bons de caisse, les comptes sur livret et les comptes d'épargne pourront également faire l'objet d'une demande de confirmation. Le taux de réponse n'est pas souvent satisfaisant.

5-2 les autres contrôles :

L'examen des pièces justificatives et l'examen analytique constituent les autres moyens de s'assurer de la réalité des soldes.

5-3 la classification :

La bonne classification des comptes, qu'il convient d'examiner au cours de l'audit ne présente pas de difficultés particulières.

6- le contrôle des comptes à terme et les bons de caisse :

Les comptes à terme contiennent des ressources (les dépôts) qui sont déposés par le client qui s'engage à ne pas réclamer ses dépôts avant un certain délai pour éviter quelques risques :

- L'application de taux d'intérêt non légal, ou non autorisé par la banque

- le changement de la date d'échéance pour détourner les fonds de la banque

Le contrôle des comptes à terme permet à la banque d'éviter les risques de retrait d'argent avant le délai prévu entre la banque et le client .

7- le contrôle des comptes d'épargne :

On trouve dans certain cas au niveau des comptes d'épargne qu'il y a une différence entre le solde du compte, et le solde inscrit dans le carnet d'épargne, cette différence est due généralement à la non inscription des opérations tel que le report des agios créditeurs, la tenue du compte, ou autre transaction comptable (reçu d'un virement ou une mise à disposition reçu d'une autre agence).

D'autres différences peuvent être des erreurs de comptabilisation :

- Erreurs dans l'inscription des sommes ;
- Erreurs de totalisation ;
- Omission d'un report ;
- Report d'un débit au crédit, ou l'inverse
- Double emploi .etc...

Toutes ces erreurs sont dues à des fautes d'inattention. Elles sont détectées lors de la vérification des égalités du journal et de la balance, cette vérification doit être faite par un comptable qualifié et expérimenté, en même temps, être suivie de contrôle plus fréquents et rigoureux, pour pouvoir éviter ces erreurs.

Donc, il faut contrôler les carnets d'épargne d'une manière continue et suivre de près les sommes retirées par les clients.

Tous les renseignements doivent être inscrits dans le carnet (la somme retirée ou versée en chiffres et en lettres et le contrôle de l'avoir).

Finalement, la banque doit prendre en considération les procédures et veiller à l'application des recommandations, et à la solution apportée par l'auditeur.

8-les autres comptes créditeurs de la clientèle

Dans la pratique, généralement pour la délivrance des cautions, la banque procède à des provisions sur le compte du débiteur.

Cette provision est enregistrée dans un compte client créditeur bloqué.

Ce compte sera soldé dès la présentation de la main levée.

D'autres comptes peuvent être constitués des dépôts de garanties et autres intitulés.

8-1 les dépôts de garantie :

Figure dans ce compte, les dépôts de garantie effectués notamment à l'occasion de prestation de service :

- les dépôts de garantie lors d'opération sur marché, organisés et assimilés d'instruments à terme

- les dépôts dans le cadre d'opération de crédit - bail, de location avec option d'achat et de location simple

Les contrôles auront pour objectif de s'assurer et de vérifier que ces comptes sont justifiés, et qu'ils ne contiennent pas d'autres éléments que ceux mentionnés ci-dessus.

8-2 autres sommes dues à la clientèle :

Le compte enregistre les sommes en attente d'affectation au crédit des comptes clients, de transfert, ou au crédit de tout autre compte. Ce sont principalement :

- Des encaissements reçus par anticipation sur prêts,
- Des provisions pour chèques certifiés,
- Des sommes reçues à affecter à un compte de la clientèle.

L'auditeur aura pour objectif de vérifier que les éléments inclus dans ces comptes sont justifiés, qu'ils ne sont pas anciens et qu'ils ne contiennent pas d'autres éléments que ceux mentionnés ci-dessus. Un reclassement pourrait éventuellement s'avérer nécessaire à l'issue de cette vérification

9- les arrêtés de comptes :

Les comptes ordinaires et les comptes d'épargne sont arrêtés périodiquement pour permettre le calcul des intérêts débiteurs ou créditeurs. Les procédures de contrôle interne à mettre en place pour assurer la sécurité et la fiabilité des arrêtés. L'audit des arrêtés de comptes consistent essentiellement à vérifier que :

- Tous les comptes sont arrêtés.
- Les taux utilisés sont corrects et autorisés.
- Les calculs sont exacts.
- Les modifications d'agios sont justifiées et autorisées par une personne habilitée.
- Les intérêts sont comptabilisés dans les comptes de charges et produits de la période concernée.

10- l'information dans l'annexe et le rapport de gestion :

L'auditeur devra bien entendu, vérifier que ces informations, et toutes celles qui ont une importance significative, figurent dans l'annexe aux comptes annuels et dans le rapport de gestion.

11-mise en place d'un système d'information et contrôle de gestion :

Le système d'information aide la direction à prendre les décisions nécessaires et améliorer le management de la banque d'une façon globale. Grace à ce système, la banque gagne beaucoup de temps et suit de près tous les mouvements, les transactions et les soldes internes et plus particulièrement ceux de la clientèle.

Section 4) l'audit des moyens de paiement :

1) Définition de moyens de paiement :

Un instrument de paiement est défini comme un moyen qui permet de se libérer d'une obligation, il peut s'agir d'une opération qui consiste à fournir une contre partie monétaire contre la remise d'un bien ou l'obtention d'un service.

Il est régi par les modalités ci- après :

- le moment et le lieu sont généralement laissés à la discrétion des parties et relèvent de leur volonté.
- Les frais engendrés sont à priori à la charge du consommateur sauf autre convenance des parties.
- La quittance ouvre droit au consommateur à jouir de son bien ou service.

Du point de vue juridique, c'est l'article 113 de la loi 90/10 qui s'applique : « sont considérés comme moyens de paiement tous les instruments qui permettent à toute personne de transférer des fonds et ce quelque soit le support ou le procédé technique utilisé ».

Ainsi une autre définition tirée du code monétaire et financier Français qui considère comme moyen de paiement « tous les instruments qui permettent à toute personne de transférer des fonds, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé » les moyens de paiement font ainsi référence à la monnaie scripturale. ¹

2) les différents moyens de paiements :

Les plus importants sont :

- Les chèques ;
- Les effets ;
- Les virements et les prélèvements,
- Les cartes de paiement ou de retrait,
- Les espèces.

2-1) Le chèque :

C'est un écrit par le quel une personne (le tireur) donne à une autre personne (le tiré) l'ordre de payer une certaine somme à

¹ Code monétaire français art 311-3

un tiers (le bénéficiaire ou le porteur) à concurrence des fonds déposés chez le tiré.

2- 2) Les effets :

Il ya les lettres de changes ou les traites, les lettres de change relevé, les billets à ordre et les warrants.

- La lettre de change ou la traite :

La lettre de change est un titre par lequel une personne (le tireur) donne l'ordre à une autre personne (le tiré) de payer une certaine somme à une certaine date, à une troisième personne (le bénéficiaire). La lettre de change est transmissible par endossement .le banquier peut escompter l'effet ou la porter à

L'encaissement à une date convenue. Lorsque le banquier escompte l'effet, il avance de l'argent à sont client (le bénéficiaire) et crédite le compte de ce dernier avant que celui-ci ne soit payé.

- le billet à ordre :

Le billet à ordre est un titre par le quel un débiteur (le souscripteur) reconnaît sa dette et s'engage à payer à son créancier, ou à un tiers (le bénéficiaire) une certaine somme à une date déterminée. Contrairement à la traite, c'est donc le débiteur qui prend l'initiative de s'acquitter de sa dette.

2- 3) les virements :

Un virement est un ordre donné par un client d'effectuer un transfert de fonds, par le débit de son compte, à un ou plusieurs bénéficiaires. Ce mode de paiement est fréquemment utilisé par les entreprises pour les paiements des salaires et autre transactions pour le règlement de quelques fournisseurs sur la place. Il existe plusieurs possibilités pour effectuer le virement (virement place, hors place, virements télégraphiques, etc...).

2- 4) les prélèvements :

Il est émis par le créancier qui demande à sa banque de prélever un certain montant sur le compte du débiteur.

2-5) les cartes de paiement et de crédit :

- Les cartes de paiement :

Une carte de paiement est émise par un établissement de crédit et permet à son titulaire (le porteur) d'effectuer ses règlements au moyen de celle-ci (ce qui équivaut à un transfert de fonds) ou de retirer des espèces dans les distributeurs automatiques de billet.

- la carte de crédit :

Les cartes de crédit constituent, outre un moyen de paiement, un instrument de crédit. Elles sont émises par des établissements de crédit et aussi par des banques elles donnent droit, à une ouverture de crédit permanent, consentie en fonction de ses revenus. Le titulaire règle ses achats à l'aide de sa carte et ce montant viendra s'imputer à son compte de crédit qui sera alors remboursé suivant une périodicité convenue le plus souvent par des mensualités

2-6) les espèces :

Les espèces, à savoir les billets et les pièces de monnaie ont perdu de leur importance dans les opérations de règlement. Ils sont utilisés le plus souvent pour régler de petites sommes d'argent.

3) Les risques liés aux moyens de paiement :

La masse des traitements et la complexité des circuits internes ou externes entraînent les risques suivants :

- Les fraudes externes ou les détournements internes.
- Problèmes techniques qui peuvent survenir sur le système.
- L'utilisation des moyens de paiement à des fins de blanchiment.
- Défaillance du système informatique dont le rôle est particulièrement sensible du fait de la masse des opérations et de la complexité des systèmes.

- Insuffisance d'efficacité du système informatique, qui nécessiterait des traitements manuels trop nombreux, empêchant ainsi de tirer profit des bienfaits du système.
- La responsabilité de l'établissement peut être invoquée en cas de négligence, d'insuffisance d'efficacité, et de célérité dans les encaissements, et entraîner des pertes financières ou un manque à gagner important.
- Risque comptable : difficulté de justifier la masse des paiements entièrement automatisés, donc risque de perdre la piste d'audit.
- Pertes consécutives à des paiements non autorisés par le client ou l'établissement.

3-1) risque de la faiblesse du contrôle des comptes :

La négligence dans le suivi des comptes clients entraîne une faiblesse dans le contrôle de ces comptes, c'est pour cela qu'il faut mettre au point les moyens de paiement sur le plan de régularité d'utilisation pour faciliter leur contrôle, ainsi que le contrôle des comptes clients, tout en suivant une stratégie bien définie par la direction générale de la banque.

Après avoir exposé les différents risques des moyens de paiement, l'auditeur doit étudier les faiblesses à travers son contrôle et sa vérification continue de la régularité d'utilisation des moyens de paiement, sans oublier de donner les recommandations nécessaires pour mieux gérer les risques qui sont liés aux moyens de paiement.

4) L'audit des moyens de paiement :

4-1) les étapes du déroulement de la mission d'audit des moyens de paiement :

A) préparation de la mission d'audit :

Les points ci-dessous pourront être examinés.

- Organisation générale de l'activité, politique en matière moyens de paiement, produits vendus, procédures, recueil de statistiques
- Examen analytique des volumes et du résultat de l'activité sur plusieurs exercices, et par rapport au budget pour identifier les modifications significatives et obtenir des explications. ¹

Ces informations sont obtenues essentiellement par des entretiens avec les responsables et l'examen des documents disponibles.

B) travaux d'audit :

L'auditeur examinera chaque point des dispositifs du contrôle interne, vérifiera son fonctionnement par des tests et des sondages appropriés, porter une appréciation sur son efficacité et, émettre des recommandations pour son amélioration.

C) conclusion de la mission :

A l'issue de la mission, le rapport soulignera les points forts et les points faibles. Les recommandations émises pour améliorer le contrôle interne seront suivies pour vérifier l'application effective.

4-2) les opérations touchées par l'audit des moyens de paiement :

- L'audit des virements.
- L'audit concernant les chèques.
- l'audit des traites, ou effets de commerce

4-2-1) l'audit des virements :

A) contrôler les signataires de virement :

Le virement est un ordre de paiement que le donneur d'ordre doit remettre à sa banque de transférer l'argent sur le compte du bénéficiaire, donc c'est une opération de débiter un compte pour en

¹ Antoine SARDI « audit et contrôle interne bancaire » éd DUNDO p 960

créditer un autre du même montant. Comme il est utilisé dans les transferts interbancaires, versement des salaires, etc..

- Le virement se caractérise par différents types d'opérations :

Le virement simple : Opération de compte à compte.

Le virement ordonné : Le titulaire d'un compte ordonne sa banque de Transférer un fond à un tiers domicile dans une autre agence ou une autre banque.

L'auditeur doit contrôler les virements et s'assurer de l'identité du propriétaire du compte et celle du bénéficiaire en vérifiant les spécimens de signature et surtout la vérification de la conformité de l'opération et la conformité de la signature du donneur d'ordre. A travers ce contrôle, l'auditeur est en mesure de s'assurer de la régularité du virement.

B) s'assurer que le contrôle de virement a été établi par du personnel qualifié :

La qualification professionnelle est une condition essentielle dans le travail des établissements bancaires.

L'objectivité et l'indépendance sont des caractéristiques de la qualité du travail offert aux clients.

Donc l'auditeur doit s'assurer que le contrôle des virements a été effectué par un personnel compétant qui possède :

- une spécialité dans le domaine bancaire (selon les diplômes obtenus).
- une expérience professionnelle.
- l'ancienneté dans le domaine bancaire.

C) s'assurer que les virements ont été enregistrés dans le bon compte :

L'opération de virement se déroule en présence du propriétaire du compte et le bénéficiaire, et chaque client doit avoir un numéro de compte au niveau de la banque

Chaque établissement bancaire doit disposer d'outils d'informatiques pour lui permettre de mieux gérer les enregistrements, tout le travail doit être informatisé.

A partir d'ici, l'auditeur contrôle tous les comptes bancaires de tous les clients et s'assure que tous les virements ont été enregistrés dans le compte de la personne approprié à l'aide d'une programmation de l'outil informatique du système bancaire (un logiciel).

D) s'assurer que les virements ont été enregistrés au moment convenu :

Toutes les opérations bancaires qui s'effectue au niveau de la banque sont enregistrées quotidiennement, le suivi de ces enregistrements est contrôlé par un spécialiste du domaine bancaire, c'est pour cela que tout virement devra être enregistré à temps, en vérifiant le numéro du chèque et la date marquée dans ce chèque. Par conséquent, on peut s'assurer que les virements ont été enregistrés en temps et lieu.

4-2-2) l'audit des chèques :

L'auditeur doit réviser les étapes suivantes :

a) Le contrôle des chèques :

Pendant le contrôle des chèques, l'auditeur doit vérifier :

- 1- Le numéro du chèque
- 2- La date de son émission
- 3- La signature de son propriétaire
- 4- Et toutes les autres obligations du chèque.

On transmet ce contrôle de chèque à la banque s'il est légal, ensuite la banque peut enfin imprimer et publier le chèque.

Cette procédure permet à chacun des clients de bénéficier d'un numéro de chèque personnel dans la banque qu'il choisit, et d'éviter les falsifications, ainsi que les fraudes dans l'utilisation des moyens de paiement.

b-) si le traitement des comptes a été effectué à temps :

le traitement des chèques signifie que dès l'arrivée du client à l'agence bancaire pour effectuer un retrait, il doit remettre son chèque à un assistant chargé du traitement des chèques pour le contrôle, l'opération de retrait doit être juste après la remise du chèque, c'est pour cela qu'on trouve dans le chèque tous les détails du client (nom et prénom de son propriétaire, le montant qu'il veut retirer , la signature, le numéro du chèque, le lieu ou a été effectué le retrait et la date du retrait)

Donc l'auditeur doit passer par le contrôle de :

- 1- Le numéro du chèque et celui du compte.
- 2- S'assurer que le retrait a été bien effectué par son propriétaire.
- 3- Contrôler la date du retrait.
- 4- Contrôler la signature du propriétaire du chèque.

A travers ces contrôles, l'auditeur est en mesure d'assurer que les chèques sont traités à temps et que les retraits ou versements s'accordent avec la même date de la remise du chèque.

Grace à l'outil informatique, le traitement des informations est plus rapide et précis, aussi, il est nécessaire d'intégrer cet outil pour chaque banque et cela permet à l'auditeur d'avoir un accès direct pour se renseigner ou s'informer sur le compte d'un client.

4-2-3) l'audit des effets :

L'auditeur contrôle le portefeuille des effets par sondage, Il contrôle :

- Les effets par rapport à l'inventaire informatique ;

- Leur classification correcte (nature du crédit) ;
- Leur régularité (signature, durée, forme) ;
- Les informations servant de base au calcul des intérêts : date de départ, échéance, taux.

Section 5) Audit de la fonction crédit :

1-définition de crédit :

L'opération de crédit est tout acte par lequel une personne agissant à titre onéreux met ou permet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne, ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement, ou une garantie¹

2- Les formes de crédit :

2.1- aux particuliers :

2-1-1-crédit bail :

- leasing
- location vente

le crédit bail ou le leasing est un contrat par le quel une des parties s'engage à fournir à l'autre partie la jouissance d'un bien meuble corporel à un prix déterminé, que cette dernière s'engage à payer périodiquement. Ce type de crédit contient une option d'achat en fin de contrat. (Exemple: la location d'une voiture avec possibilité de l'acquérir en fin de contrat)

2.1.2 - le crédit à la consommation :

- crédit ou prêt affecté, exemple : crédit auto
- achat à crédit, ou vente à tempérament

La vente à tempérament est définie comme tout contrat de crédit qui doit normalement porter sur acquisition d'un bien meuble corporel (électroménager, véhicule, etc.) et dont le prix s'acquitte en versement périodique, en trois paiements au mois, sans compter l'acompte. Un acompte d'au moins 15% du prix de vente doit être versé au vendeur à la signature du contrat. Tant que l'acompte n'est pas payé. La vente n'existe pas.

2- Aux entreprises

2-1 crédits d'exploitation :

- Escompte commercial
- Ouverture de crédit

¹ Article 313.1 code monétaire et financier français

- Facilité de caisse
- Lettre de crédit, ou crédit documentaire
- Prêt à court terme concernant une opération donnée ou un besoin saisonnier

2-2 crédits d'investissement :

- Prêt d'équipement
- Ligne de crédit d'investissement.

2-3 Crédit-bail :

- Crédit bail d'équipement
- Crédit –bail immobilier

Selon la durée :

- A très court terme (jusqu'à 3 mois)
- A court terme (jusqu'à 2 ans)
- A moyen terme (jusqu'à 7 ans)
- A long terme (jusqu'à 20 ans)
- A très long terme (au delà de 20 ans)

3-Définition du risque de crédit :

La notion du risque de crédit est immédiatement associée au risque contrepartie ; pour un dossier donné, il est en effet clair que le risque majeur réside dans la volonté, mais aussi dans la capacité de l'emprunteur de faire face à ses engagements¹

Le risque de crédit est le premier risque auxquels la banque est confrontée ; c'est le fait de ne pas être remboursé. Et encore il y a plusieurs autres risques connexes au risque crédit.

4-Les risques liés à la fonction crédit :

1

¹ Les pouvoirs public français, règlement 97-02 relatifs au contrôle des établissements de crédit, élaboré par le comité de réglementation bancaire

En dehors des risques liés au monde de l'entreprise, les banques doivent faire face à des risques propres à leur secteur.

Ces risques peuvent se distinguer comme suit :

1-Risque de taux

Il s'agit du risque des prêts-emprunts. En fait, il doit être mis en relation avec l'évolution des taux de crédit.

Par exemple, si un établissement est emprunteur sur un taux variable, et que les taux augmentent, il se retrouvera en difficulté puisque le coût du prêt sera plus cher. De même, si une banque emprunte à taux fixe, et n'a pas anticipé la baisse des taux, il se retrouvera aussi en risque de taux en payant un crédit plus cher que s'il l'aurait souscrit à un taux variable.

Pour les banques, ayant des prêts à long terme à taux fixe financés par des ressources à taux variable (court terme), le risque est de voir le taux variable dépassé brutalement le taux de ses prêts.

Il est à noter que des instruments financiers qui (permettent de couvrir ces risques de « crédit » entre deux établissements par exemple, vous anticipez une hausse des taux, et que vous avez un crédit à taux variable ; vous pouvez mettre en place un mécanisme d'échange avec un autre établissement qui a un crédit à taux fixe et qui a une autre anticipation que vous (baisse de taux).

Risque de contrepartie

Il s'agit du non respect par un client d'un engagement pris (non paiement, non remboursement...).

Les seuls moyens de limiter ces risques sont de demander des garanties auprès des clients (cautions...) et de diversifier au mieux les engagements pris afin de ne pas mettre en péril l'établissement sur la possible défaillance d'un seul client.

Différentes méthodes ont été mises en place pour tenter d'anticiper ce risque.

Risque de liquidité

Il s'agit d'un décalage entre les sommes prêtées et les dépôts (disponibles) lorsque ces derniers sont insuffisants.

Si par effet de mimétisme tout le monde souhaite vendre, et aucun acheteur ne se présente, la panique se propage et le cours du sous-jacent s'effondre (cas de la crise de 1929). Par exemple, dans le cas d'une vente d'un actif financier (ou immobilier), si aucun acheteur ne se présente, on se retrouve dans l'incapacité de vendre ou de réaliser une perte. Par rapport à la première crise financière moderne de 1929, il ya eut des cas de risque de liquidité lorsque des établissements ne pouvaient faire face à certains de leurs engagements.

Notamment, ce fut le cas lorsqu'une banque ne pouvait pas parer à tout moment aux décaissements éventuels de la clientèle.

Ces risques sont les piliers du filet de sécurité des banques et toutes les autres entreprises financières.

Risque de fraude :

Multi forme, il peut s'agir par exemple de concours consentis à de faux clients, donc il est bien évident, que le crédit est irrécouvrable.

Risque pays :

Bien connu des grands établissements, il se manifeste lorsqu'un pays étranger ne dispose plus de réserves suffisantes pour faire face aux engagements en monnaie étrangère de ses ressortissants.

Le risque légal et réglementaire :

L'activité de crédit est étroitement réglementaire et le non respect de nombreuses dispositions peut conduire l'établissement à supporter des pertes, soit directement, soit en raison de l'impossibilité de mettre en œuvre une garantie.

5-Audit de la fonction crédit :

La principale fonction d'une banque est sa capacité à gérer des fonds à un cout raisonnable de façon à financier les engagements de pertes et les retraits des déposants.

L'environnement dans lequel évoluent les banques, les contraint à maîtriser un nombre croissant de techniques et de réglementations et à mettre en œuvre une politique de maîtrise des risques toujours plus rigoureuses qu' on observe au cours des dernières années.

En effet, cette tâche nécessite un suivi pointu et une prise de décision immédiate et efficace, vu les changements que subit le marché bancaire et l'incertitude du non remboursement des crédits, l'insolvabilité des emprunteurs, peuvent être à la base du danger qui menace la stabilité de la banque ; c'est pour cela que l'audit est indispensable à la fonction crédit par ce que c'est avec l'audit que les banques mesurent les risques associés aux crédits qu'elles accordent.

C'est à ce moment que l'auditeur doit faire preuve de professionnalisme, d'ouverture d'esprit, il doit avoir une vision moderne des nouveaux systèmes bancaires

La maîtrise des risques et les fautes que la banque effectue encore à travers l'examen de tous les dossiers qui concernent les crédits et les documents constituant le dossier de crédit.

5-1) -La démarche générale de l'audit des crédits :

5-1-1)- détermination des risques : La détermination du risque est très importante pour les crédits. A titre d'exemple, les points suivants sont des facteurs significatifs des risques : ¹

- une mauvaise qualité du portefeuille de crédit qui remettrait en cause la sérénité de l'établissement
- une mauvaise évaluation des provisions, qui constituent un élément clé de la composante du résultat bancaire et de la protection des fonds propres ;

¹ A. SARDI « audit et contrôle interne bancaire » éd DUNDO p 780

- le non exhaustivité des enregistrements, notamment des crédits par signature, qui fausserait les engagements réels de l'établissement ;
- une comptabilisation incorrecte des produits, qui fausserait les résultats de l'établissement.

5-1-2)- détermination des objectifs de l'audit de la fonction crédit :

L'audit des crédits a pour but de réunir les éléments probants, suffisants et appropriés pour obtenir l'assurance raisonnable permettant d'exprimer une opinion sur les crédits. Cet objectif peut être atteint par des contrôles permettant de s'assurer de :

- la justification, la réalité et la bonne classification des comptes pour éviter des irrégularités et d'éventuels crédits fictifs ;
- l'évaluation et la qualité du portefeuille de crédit apte à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière
- l'évaluation des provisions, qui ont une incidence significative sur les résultats, et dont l'insuffisance grève lourdement l'avenir de l'établissement ;
- l'examen des opérations avec les parties liées ;
- l'information financière contenue dans l'annexe et le rapport de gestion.

5-1-3)- la prise de connaissance :

La prise de connaissance sera fonction de la connaissance qu'a l'auditeur de l'activité de crédit et de la réalisation ou non d'une mission préalable sur le contrôle interne des crédits. En tout état de cause, les éléments suivants seront examinés :

- politique des crédits exprimée par la direction générale est incluse dans les plans et les budgets ;

- faits marquants de l'exercice qui ont eu un impact sur l'activité et les risques ;
- analyse et évaluation des portefeuilles crédits ;
- contribution de l'activité de crédit au résultat courant ;
- facteurs macro économiques qui ont pu influencer sur la qualité des crédits,

5-1-4)- l'appréciation du contrôle interne :

C'est la vérification du rapport du contrôle interne.

- Avec l'application de l'audit et en suivant la démarche générale, la banque peut avoir des recommandations pour qu'elle puisse accorder les crédits en toute sécurité.

Ceci en passant par les procédures suivantes :

1-La détermination des objectifs :

La banque doit disposer d'une politique, de pratiques et procédures appropriées, notamment de critères stricts de connaissance de la clientèle.

La distribution et l'octroi de crédits sont définis par la politique de la banque, car ces objectifs sont liés à l'activité bancaire.

2)- les contrôles généraux :

2-1)- contrôle des justifications et classification des crédits :

Ce contrôle permet de s'assurer que les soldes contenus dans le grand livre sont bien égaux aux totaux des comptabilités auxiliaires ou dans les comptes courants, escomptes, crédits. Le risque étant une distorsion entre comptabilité générale et comptabilité auxiliaire.

Il est important aussi de s'assurer de l'existence de tous les crédits inclus dans le portefeuille. Il convient de ne pas perdre de vue qu'une fraude classique consiste à attribuer des crédits à des entreprises ou des particuliers dont les dossiers n'ont pas été autorisés. Ce travail peut être fait par le contrôle interne ; mais il est complété par l'audit des crédits.¹

2-2)- le contrôle des découverts :

Le moyen le plus efficace, pour ne pas dire le seul, de s'assurer de la réalité des découverts, est l'autorisation de crédit justifiant l'activité et les besoins de la relation.

2-3)- le contrôle des crédits :

Les crédits consentis à l'origine d'une convention (convention de crédit à court terme ou convention de crédit d'investissement), peuvent faire l'objet des contrôles suivants :

- concordance entre l'inventaire informatique des crédits et les comptes généraux ;
- suivre le compte d'investissement clientèle (portefeuille client)
- concordance avec le dossier (convention de crédit et tableau d'échéancier).
- prise en compte correcte des intérêts courus.

2-4)- examen des opérations avec les parties liées

Les contrôles des crédits aux dirigeants et aux actionnaires, tout en basant sur la vérification de :

-Ces crédits ont été consentis à des conditions normales par rapport aux autres clients:

-Analyse financière préalable, autorisation selon les procédures en vigueur, conditions normales en termes de tarifs et de garanties ;

¹ A. SARDI « audit et contrôle interne bancaire » éd DUNDO p781

- que leur situation financière ne suscite pas de réserves ;
- que ces crédits sont déduits des fonds propres réglementaires.

2-5)-indépendance des exercices et résultats :

Il est centré sur un examen analytique, et des entretiens avec les responsables du contrôle de gestion.

2-6) - l'annexe aux comptes annuels et rapports de gestion.

Les informations à fournir pour les crédits et les provisions sont essentielles à la compréhension des comptes annuels.

L'auditeur devra, bien entendu, vérifier que ces informations, et toutes celles qui ont une importance significative, figurent dans les annexes des comptes annuels.

3) - la couverture et la division des risques :

La division et la couverture des risques :

Ainsi selon l'instruction 74/94 du 29 Novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, qui annule et remplace le règlement n°91/09 du 14/08/1991 et l'instruction n°34/91 du 14 Novembre 1991 et son additif du 26 Octobre 1992 fixant les règles prudentielles de gestion ; chaque banque et établissement financier est tenu de respecter :

- Par entreprise :

un rapport maximum entre l'ensemble des risques qu'il encourt du fait de ses opérations avec un même bénéficiaire et le montant de ses

fonds propres nets, soit égal à : (Ratio de division du risque par entreprise)¹.

- 40% à compter du 1^{er} Janvier 1992.
- 30% à compter du 1^{er} Janvier 1993
- 25% à compter du 1^{er} Janvier 1995

Tout dépassement des taux sus indiqués sur un même bénéficiaire, doit être suivi immédiatement par la constitution d'une ouverture de risques représentant le double des taux indiqués : (taux du ratio de solvabilité)

- _ 8% le double du taux de 4% fin Juin 1995
- _ 10% le double du taux de 5% fin Décembre 1995
- _ 12% le double du taux de 6% fin Décembre 1995
- _ 14% le double du taux de 7% fin Décembre 1995
- _ 16% le double du taux de 8% fin Décembre 1995

Par groupe d'entreprise ou bénéficiaire

Pour cette catégorie « groupe », il y a lieu de veiller à ce que la totalité des engagements détenus sur les bénéficiaires dont le ratio de division du risque de chacun d'entre eux est supérieur à 5% des fonds propres de la banque, n'excède pas (la totalité des engagements)

¹

¹ Voir article n° 2 de l'instruction n° 74/94 du 29/11/1994.

Dix fois les fonds propres nets de la banque (ratio de division des risques par groupe d'entreprise ou bénéficiaire).

La mesure édictée dans le cas où cette norme n'est pas respectée est d'exiger un rapport d'audit externe à chacun des bénéficiaires concernés.

Remarque : Il y a lieu de noter que cette mesure s'applique également aux bénéficiaires dont les ratios de division des risques supérieurs à 25%¹.

Exemple 1 : Ratio de division des risques par entreprise.

Considérons que les fonds propres d'une banque « A » sont de 15.000 Millions de DA.

Considérons que le total engagement nets (déduction faite des garanties données par le bénéficiaire et des provisions constituées par la banque) d'une entreprise « X » domiciliée dans cette banque est de 10.600 Millions de DA.

Le rapport maximum, exigé par les autorités monétaires, entre ces deux paramètres étant de 25%, le ratio de division des risques sera donc :

$$\frac{\text{...des engagements nets de}}{\text{Fonds propres nets de la banque « A »}}$$

¹ DUBERNET M., « Gestion actif passif et tarification des services bancaires », Ed. Economica, 2000, p.126.

$$10600 / 15000 = 70,66 \%$$

Le niveau d'engagement maximum toléré étant de 25% des fonds propres nets, soit : 15.000 Millions DA. 25% = 3750 Millions DA.

- le dépassement par rapport à cette norme s'élève donc :

$$10600 \text{ Millions DA} - 3.750 \text{ DA} = 6.850 \text{ Millions DA}$$

- la couverture à constituer sera de 16% (le double du taux en vigueur, pour l'exercice, concernant le ratio de couverture des risques), soit :

(Le montant du dépassement 16%)

$$6.850 \text{ Millions DA} \cdot 16\% = 1.096 \text{ Millions DA.}$$

Exemple 2 : Ratio de division du risque par groupe d'entreprises.

Formule de calcul :

...des engagements nets de tous les bénéficiaires dont le ratio de division des risques > 15% fonds propres nets ≤ à 10% fois les fonds propres nets de la banque.

Considérons que les fonds propres d'une banque « A » sont de 15.000 Millions DA.

Considérons que le total engagement net (déduction faite des garanties données par le bénéficiaire et des provisions constituées par la banque) des entreprises suivantes domiciliées dans cette banque

Unité = Millions DA

<u>Engagements rapport</u>	<u>Engagements/FPN</u>
- Entreprise « A »...3.200	3.200/15.000 = 21,33%
- Entreprise « B »...3.000	3.000/15.000 = 20 %
- Entreprise « C »...2.800	2.800/15.000 = 18.6%
- Entreprise « D »...3.400	3.400/15.000 = 22.6%
- Entreprise « C »...2.500	2.500/15.000 = 16.6%

Total engagements des entreprises = 14.900

Le ratio > 15%

Le total engagement comparé au fonds propres nets ne doit aucunement dépasser 10 fois les fonds propres.

Ici les fonds propres : $15.000 * 10 = 150.000$

L'engagement de 14.900 se situe dans les normes. Un rapport d'audit externe est exigé pour chacun de ces entreprises.

Après avoir défini le ratio Cooke, appelé également ratio de solvabilité, il convient de déterminer les éléments constitutifs des fonds propres d'une part et de recenser l'ensemble des risques de crédit, y compris ceux qui résultent d'engagements repris dans le hors bilan qu'il faut convenir en équivalent risque de crédit d'autre part.¹

¹ Moulai khatir R. , « thèse de doctorat : gestion et évaluation du risque faculté des sciences économique et de gestion , université Tlemcen , 2008-2009.

Par suite, l'opération d'octroi de crédit est soumise à deux facteurs essentiels :

- 1- les engagements de la banque dans l'octroi des crédits doivent être limités par rapport à son capital.

Ces limites sont habituellement exprimées en terme de pourcentage des fonds propres, la norme de 25% constitue généralement le niveau maximal auquel une banque peut accorder des crédits à un emprunteur

- 2- la banque doit prendre en considération les dépôts qui sont mis à sa disposition, ceci et pour éviter le manque de confiance entre le client et sa banque, et pour affronter les risques de non remboursement.

L'auditeur doit s'assurer si les fonds propres couvrent les pertes ou non, car l'insuffisance des fonds menace les dépôts des clients. Automatiquement, la banque est au bord de la faillite.

Aussi il est nécessaire que l'auditeur encourage la banque à acquérir d'autres dépôts en participant à d'autres activités qui lui permettent de garantir sa continuité et d'améliorer ses services en faveur des clients

4)-L'analyse des dossiers :

L'analyse des crédits se fera à partir du dossier de crédit, qui doit lui-même contenir les éléments essentiels : fiche de synthèse qui a servi à l'approbation du crédit, analyse financière, ratios significatifs, et ces éléments doivent être utilisés dans un souci d'efficacité :

Ne pas refaire ce qui a déjà été fait. Cette démarche permet également d'apprécier la qualité du dossier administratif. Le recours à une analyse directe ne doit être qu'exceptionnel, dans les cas notamment d'une qualité médiocre de ces dossiers. Ce qui serait un point extrêmement négatif.

Pour que l'auditeur procède à l'appréciation tant de la qualité du dossier administratif que de la qualité du risque, il est proposé ci après une fiche par client. Il est clair que si l'établissement utilise une fiche comparable, il est préférable de l'utiliser pour éviter un travail inutile. Des fiches comparables sont souvent utilisées dans le processus d'approbation de crédit.

Les documents qui constituent le dossier de crédit sont :

- 1- Statut de l'entreprise, la date de sa création, l'objet, la dénomination et l'adresse exacte du siège social.
- 2- Le capital souscrit.
- 3- Un compte rendu détaillé sur l'activité de l'entreprise
- 4- Le nombre et la liste des actionnaires.
- 5- Les documents comptables (situation récente, les bilans et les tableaux de compte de résultat des trois derniers exercices, et des bilans prévisionnelles, les annexes)
- 6- Mise à jour des organismes fiscaux et para fiscaux (casnos + extrait de rôle).
- 7- Tout document jugé utile par le banquier.

A l'issue de ce processus, l'auditeur doit être en mesure d'exprimer une opinion sur la qualité du dossier et la qualité du risque.

5)- le suivi périodique des comptes :

Dans cette étape, l'auditeur doit s'assurer que les responsables passent par les étapes suivantes :

- Le suivi des comptes des clients, et une attention particulière à la situation des débiteurs
- La banque doit consolider les crédits non remboursés, c'est-à-dire un suivi continu de tous les crédits qui sont au niveau de cette banque.
- Suivre les bordereaux de garanties et la mise à jour des sûretés recueillies
- La banque doit suivre les dépassements sur les concours octroyés et les mettre à jour.

6) - un système d'informatique efficace :

L'auditeur insiste et recommande à la banque de se doter d'un système informatique efficace qui l'aide à affronter les risques et de mieux connaître les bénéficiaires de crédit et leur capacité de remboursement, il lui permet aussi de connaître toutes les informations sur ces clients...etc.

7) -la séparation de la fonction crédit des autres fonctions :

L'auditeur doit vérifier que la fonction d'octroi de crédit est indépendante et spécialisée dans les opérations d'octroi de crédit et qu'elle est supervisée par un responsable qui étudie et analyse tous les dossiers concernant l'octroi de crédit. Cette méthode permet à la banque de suivre tous les bénéficiaires de crédit et leur capacité de remboursement.

8) - La gestion du contentieux :

Il faut que l'auditeur s'assure de la bonne gestion du contentieux, et d'une manière continue pour éviter tout conflit éventuel qui pourrait se manifester en cas de non paiement de crédits, et utiliser tous les moyens nécessaires pour apporter des solutions à ce problème.

9) -la gestion efficace du portefeuille :

La plus part des opérations de crédit s'effectuent en contrepartie d'effet de commerce qui engagent les clients à payer leurs dettes, donc la Banque doit sauvegarder ces effets pour les utiliser auprès de la banque d'Algérie au cas ou elle manquera de liquidités.

Aussi il est indispensable pour chaque banque de gérer efficacement son portefeuille qui lui permet de faire face à ses besoins de liquidité, et c'est pour ca que l'auditeur doit s'assurer de la bonne gestion du portefeuille.

10) - la délégation de signature :

L'auditeur doit agir avec rigueur et exactitude dans cette étape et cela pour éclairer le travail à l'intérieur de la banque, sans oublier de démontrer ce qui suit :

- 1- Le pouvoir de délégation (agence, succursale ou direction générale).
- 2- Les conditions du taux d'intérêt applicable.
- 3- Les avis des responsables et chargés de clientèle concernant l'étude du dossier de crédit.
- 4- Les bordereaux de garanties.
- 5- Les avis de la centrale des risques.
- 6- Les réserves effectuées sur les dossiers de crédits.

La mission de l'auditeur dans la fonction de crédit est de veiller à l'application de toutes ces étapes par la banque, et aussi donner des recommandations et des solutions à la banque pour l'amélioration de sa situation.

La fonction d'audit est importante dans la fonction crédit, elle impose aux demandeurs d'audit de revoir les dossiers de crédit les plus importants et faire une étude approfondie pour ces dossiers. L'auditeur veille que les décisions soient toujours prises au moins par deux responsables pour une contre vérification, et leur analyse doit être réalisée par une entité indépendante des autres services.

En fin de la mission l'auditeur communique à la banque ses remarques, suggestions et les recommandations nécessaires pour que la banque assainie toutes les réserves et améliore sans cesse les lacunes et les négligences constatées.

Conclusion :

Tout au long de ce chapitre, nous avons essayé de répondre aux questions posées dans l'introduction sur l'audit bancaire. Il paraît évident que nous ayant mis plus l'accent sur l'audit de la fonction crédit .en la considérant comme le maître de la banque

Toutefois nous tenons à rappeler qu'il ne constitue qu'un apport partiel et .«préliminaire concernant le thème de « l'audit bancaire

Face aux mutations et évolutions qu'ont connue les banques, le besoin d'instaurer des mécanismes de contrôle s'est fait sentir et cela afin de garantir une certaine efficacité et de créer un climat de confiance. L'audit bancaire consiste à une étape importante pour toute banque qui cherche une meilleure optimisation d'une gestion sans risque et par la meilleure .efficacité

L'audit bancaire se situe dans le contexte d'évaluation dans le but de

rationaliser le fonctionnement de la banque est la soumettant à la loi et aux règlements

Réalisé l'audit c'est cerné les contours et veiller en permanence à la cohérence entre les faits et les procédures; faire un diagnostic global et examiné la cohérence des choix avec la politique générale de la banque et enfin donner les recommandations jugées utiles pour le sauvegarde du patrimoine de la banque.

Chapitre 3

Introduction :

L'audit bancaire est très important pour la sécurité financière de toute banque, et surtout en ce qui concerne la fonction crédit, qui est une fonction très influente sur la banque, elle peut l'entraîner jusqu'à la faillite.

Etant donné que cette fonction est indépendante des autres fonctions de la banque l'opération d'audit des crédits, et l'opération d'audit des crédits à une grande importance en ver la banque, j'ai jugé utile de faire mon étude de cas sur l'audit des crédits (audit engagement).

Ce chapitre se partage en trois sections.

Une présentation de la Banque de Développement Locale, son organigramme, et ses différentes fonctions font l'objet de la première section.

La deuxième section abordera un questionnaire établi sur un échantillon de 60 banquiers des différentes banques de la place.

Ce questionnaire est basé essentiellement sur les différentes tâches et fonctions du service engagement et par conséquent comment procéder à l'audit de cette activité.

Dans la troisième section, et suite aux différents résultats, nous avons jugé très important de présenter quelques recommandations qui peuvent être d'une utilité très appréciable non seulement pour l'auditeur mais aussi pour le service engagement de la banque.

Section1)

1) présentation de l'organigramme de la BDL

2) fonctionnement de la BDL :

La banque développement local BDL a été créée le 30 avril 1985, issu d'une restriction du CPA elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Elle est réputée commerçante dans ses relations avec les tiers est soumise aux règles générales relatives au régime des banques et du crédit

Le siège de la BDL est fixé à Staoueli (TIPAZA). Il peut être transféré en tout autre lieu du territoire national par voie de décret.

La BDL exécute conformément aux lois et au règlement toutes les opérations bancaires :

- _ L'octroi de prêts et de crédit
- _ La contribution au développement économique et social des collectivités locales.

_ la collecte du public des dépôts de toutes formes et de toutes durées.

3) les ressources de la banque :

_ Le fond social, ses réserves et provisions

_ Les dépôts à vue et a terme qu'elle reçoit du publique.

_ Les disponibilités qui lui sont confiées par les organismes publics.

_ Les emprunts qu'elle peut contracter par nantissement de son portefeuille de titre ou de valeur

_ Les avances du trésor pour le financement des programme de développement.

_ Les ouvertures de crédit par caisse et d'escompte qu'elle peut obtenir des autres établissements bancaire notamment da la banque d'Algérie

_ Tout autre produit et moyen financier résultant de ses activités

Section 2)

1) Faire un audit des engagements

Dans le cadre d'une étude de cas sur l'audit des crédits dans les banques, et après avoir choisi un échantillon de 60 banquiers nous avons établies le questionnaire suivant :

Questionnaire

1)- qu'est ce qui motive le banquier dans l'octroi du crédit ?

1- Le secteur d'activité ;

2- Le montant du crédit sollicité ;

3- Les garanties à recueillir ;

4- L'ancienneté de la relation.

2)- quel est la proportion en pourcentage des types de crédit sollicités ?

- 1- Les crédits d'exploitations ;
- 2- Les crédits d'investissement.

3) - quels sont les critères fondamentaux pour l'octroi d'un crédit ?

- 1- les mouvements confiés ;
- 2- le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise ;
- 3- l'importance de la relation ;
- 4- les garanties recueillies.

4)- la prise de décision se situe entre trois pouvoirs (agence, succursale et direction générale), quel est le pouvoir le plus objectif ?

- 1- pouvoir agence ;
- 2- pouvoir succursale ;
- 3- pouvoir central.

5)- la fonction engagement est assimilée à la notion du risque ; de quelle manière peut on minimiser les risques (avant et après l'octroi du crédit) ?

- 1- une étude financière et comptable approfondie ;
- 2- Une centrale des risques en temps réel ;
- 3-

6)- existe-il un système informationnel entre la direction de crédit et les services engagements dans les agences ?

- 1- oui
- 2- non

Si oui, en quoi est basé ce système ?

- 1- notes et instructions ;
- 2- orientation et procédures ;
- 3- autres.

7)- existe-il un système informationnel entre les services engagements dans les agences et la direction de crédit ?

1- oui

2-non

Si oui, en quoi est basé ce système ?

1-état des engagements (situation des débiteurs) ;

2-états mensuels.

8)- les bilans comptables sont-ils validés par le commissaire aux comptes (personnes morales) ?

1- oui

2- non

Si oui,

1-les réserves sont elles levées immédiatement ?

2-existe-il d'autres anomalies décelées par le banquier ?

9)- le déblocage du crédit se fait-il avant le recueil préalable des garanties ?

1- oui

2- non

Si oui, pour quelle raisons ?

1- client potentiel démarché ;

- 2- client jouissant d'une bonne moralité ;
- 3- client très important sur la place.

10)-les règles prudentielles de la banque d'Algérie sont elles appliquées à la lettre par la banque ?

- 1- oui
- 2-non

Si oui, quelle est l'influence de leur application ?

- 1- diminution des engagements (15 jours du ca) ;
- 2- changement de domiciliation de quelques clients ;

11)- quelles est la garantie la plus efficace et qui est réalisable dans les plus brefs délais à nos jours ?

- 1- Garantie réelle (hypothèque légale)
- 2- garantie financière.

12)- est ce que vous vérifiez que les crédits octroyés sont autorisés

- 1- Oui
- 2- Non

Si oui

- 1- vérifier l'existence de l'autorisation du crédit
- 3- vérifier L'accord du chargé de crédit et le comite de la banque.

13) – la vérification des situations des comptes débiteurs par apport à l'autorisation se fait

1- quotidiennement

2-Hebdomadairement

4- Mensuellement

14)- lors de l'étude du dossier est ce que vous donné de l'importance au volet juridique

1- Oui

2- Non

15) – est ce que les banques consultent la centrale des risques avant l'octroi du crédit

1- oui

2-non

Si oui

1- Avec autorisation du client

2- Sans autorisation du client

16)- sur quelle base la banque accepte les garanties fournis par le client

1- Selon l'importance du client, et de l'affaire

2- Selon la consistance du dossier

3- Connue au niveau de la place et ayant une bonne réputation

4- Selon l'appréciation du risque par le chargé du crédit

17) – est ce que la banque contrôle la destination des crédits octroies

1- oui

2-non

Si oui

1- Il faut que les crédits à court terme aillent pour le financement des exploitations

2- Les crédits à long terme aillent pour les investissements

18)- ou cas de non remboursement des créances comment procéder pour le recouvrement de la créance

1- voie de justice

2-a l'amiable

19)- est ce que le chargé du crédit s'empolit aux conditions exigées par le règlement bancaire

1-oui

2-non

Si oui

1- Selon son expérience

2- Selon son diplôme

20)- la prise de décision du banquier dans l'octroi du crédit est-elle basée sur

1- l'analyse des bilans et les TCR ;

2- la rentabilité de l'affaire ;

3- la moralité de la relation ;

4- les sûretés réelles ;

5- autres.

21)- à quel niveau la banque possède une cellule d'audit

- 1- au niveau de l'agence
- 2- au niveau de la succursale
- 3- au niveau de la direction générale

22) – existe il une séparation de tâche dans les banques en se qui concerne l'étude du dossier crédit

- 1- Oui
- 2- Non

Si oui

- 1- L'étude se fait par un service Independent
- 2- Supervise par un responsable qui étudie et analyse tous les dossiers crédit

23)- possédez-vous une politique de crédit

- 1- Oui
- 2- Non

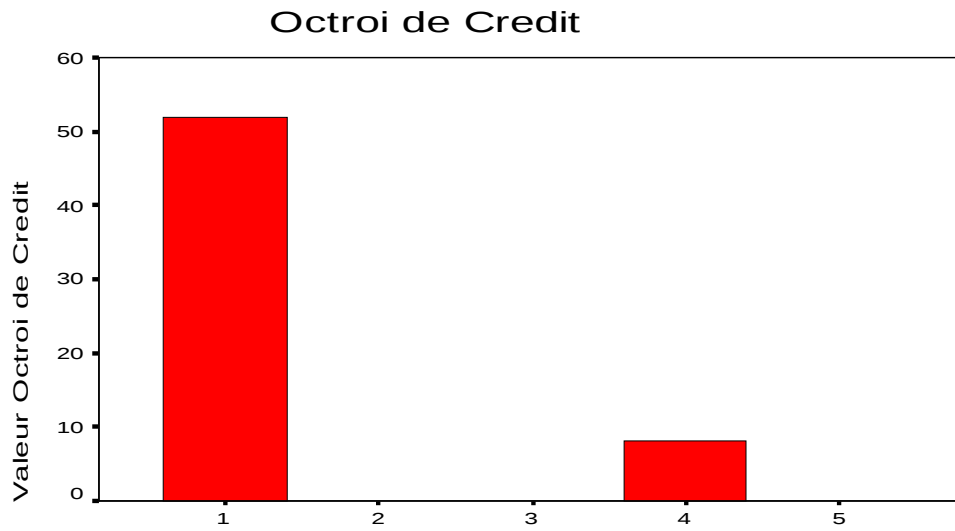
Si oui

- 1- l'appliquez vous dans votre étude du dossier
- 2- ou vous ne l'appliquez pas

2)- Analyse et argumentation du questionnaire :

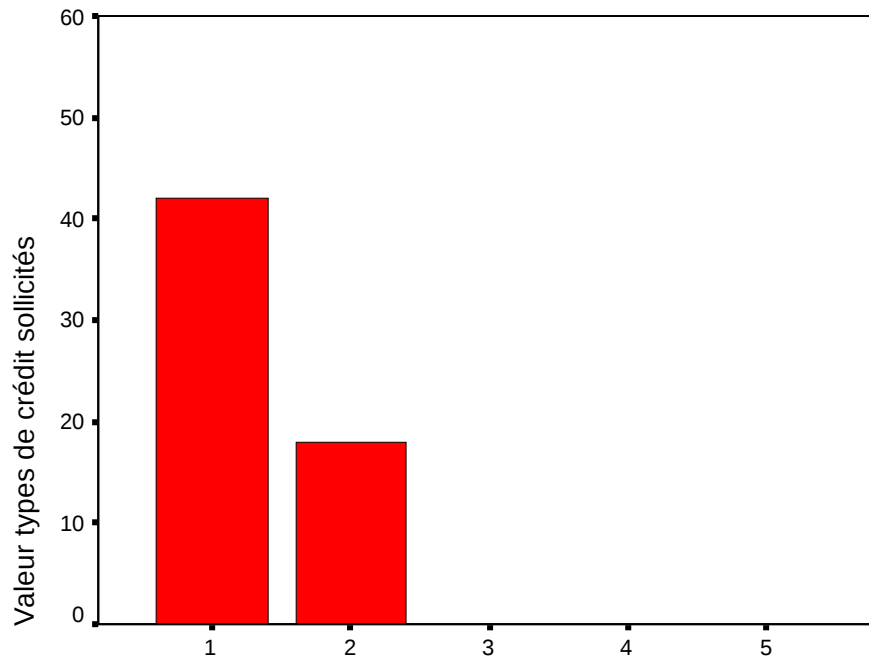
1- En analysant la première question, la majorité de la population questionnée estiment que les responsables des engagements sont surtout motivés dans l'opération d'octroi de crédit par le secteur d'activité, tandis qu'une minorité

(13 %) est motivée par l'ancienneté de la relation



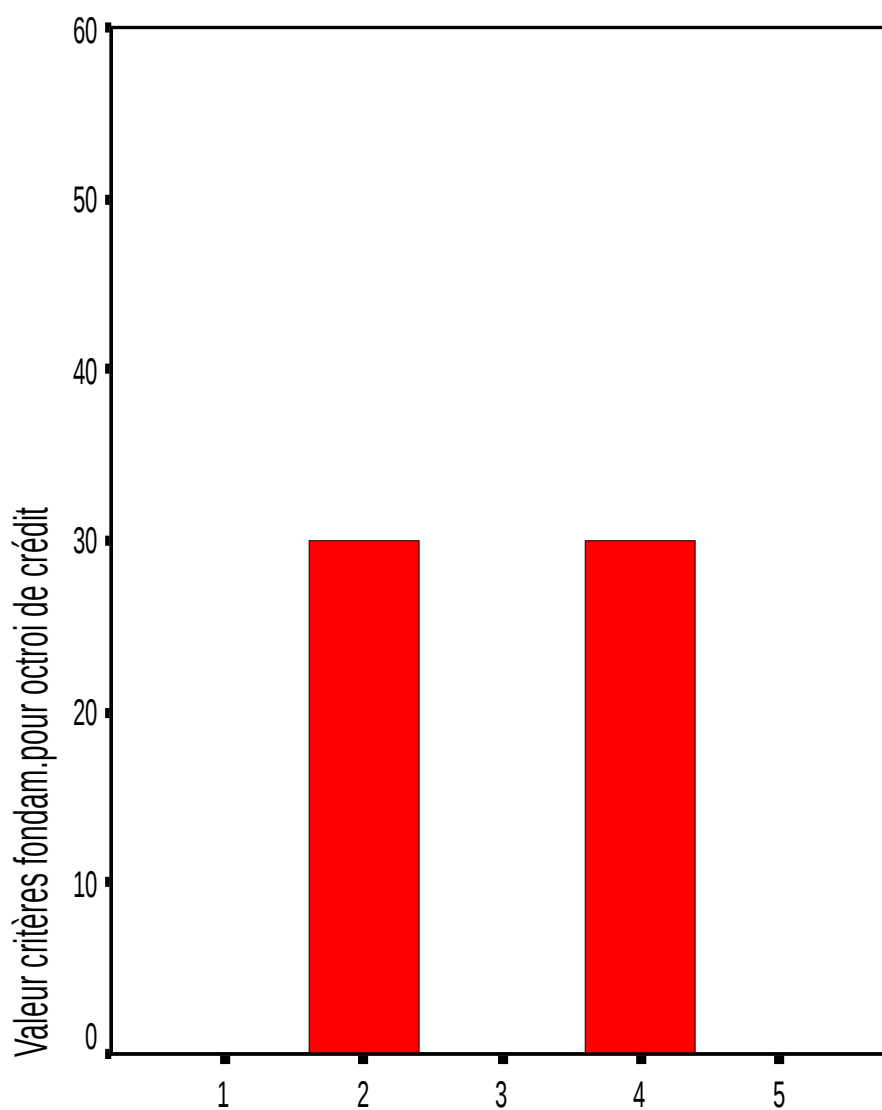
2- selon notre graphe, la proportion des types de crédit sollicités est 70 % les crédits d'exploitation et 30 % pour les crédits d'investissement.

Types de Crédit Sollicités

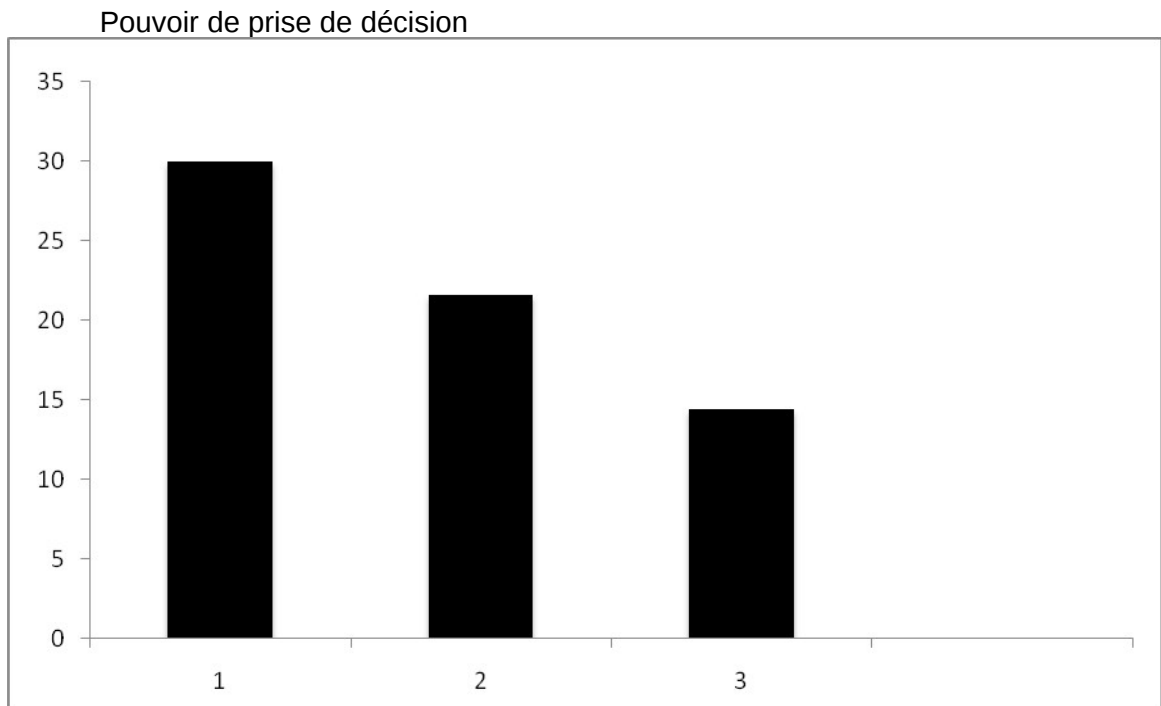


3- on constate selon notre questionnaire que les critères fondamentaux dans l'opération de crédit se basent essentiellement sur les mouvements confiés de la relation en compte courant avec 50 %, et les 50% représentent les critères pour le recueil des garanties.

Critères Fondam.pour Octroi de Crédit

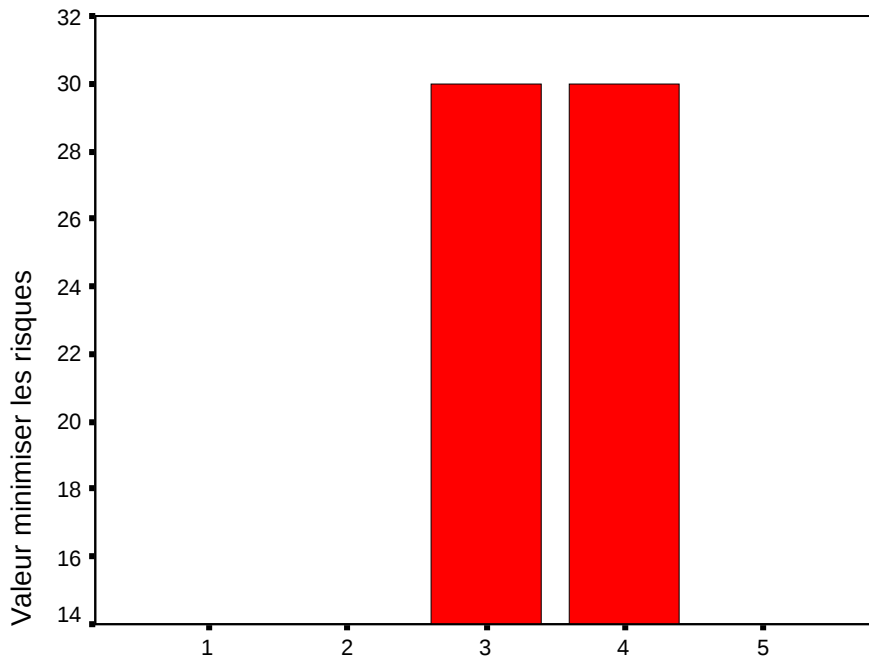


- 4- les pouvoirs les plus objectifs de la prise de décision se situent entre plus de 50 % pour le pouvoir agence et les 36 % restante représente le pouvoir succursale, et 24% direction générale

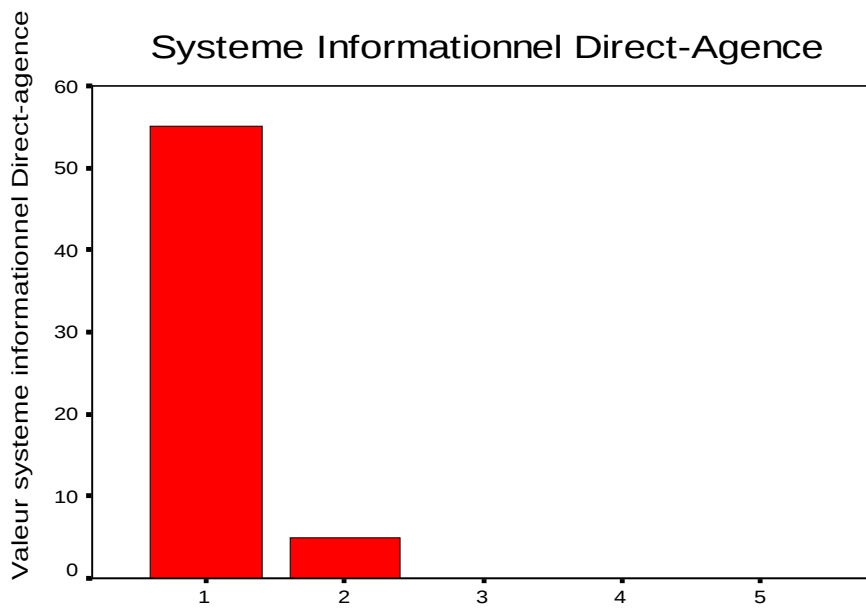


5- selon, notre questionnaire, la manière utilisée pour minimiser les risques se situe entre deux réponses : 50 % de la population fondent leur réponse sur la nécessité d'une centrale de risque, et 50% fondent leur réponse sur un suivi permanent de la relation.

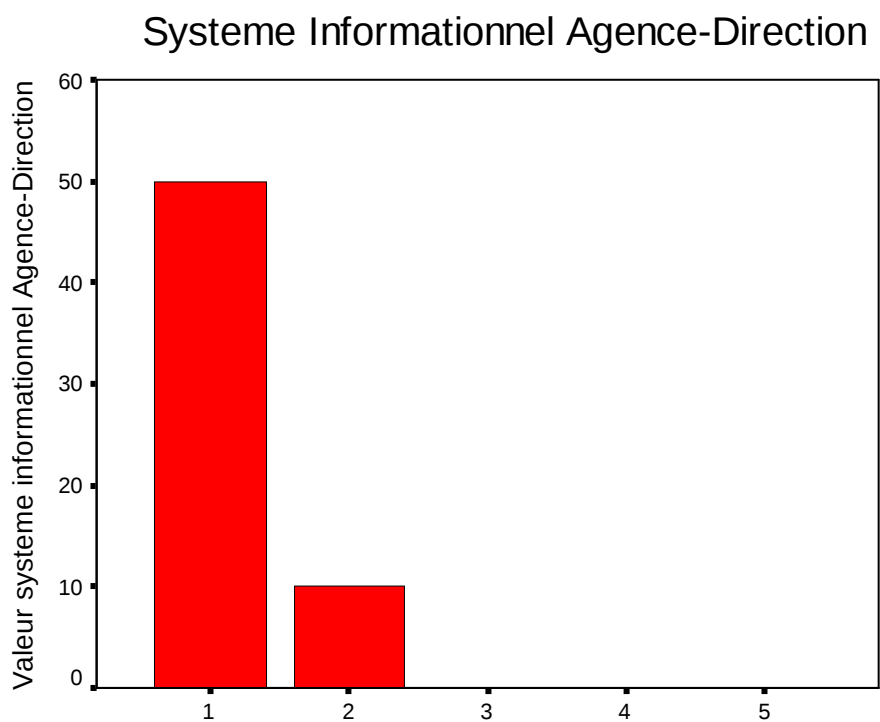
minimiser les risques



6- presque la totalité (plus de 91 %) des réponses considère que le système d'information est basé seulement sur l'envoi des notes et instructions.

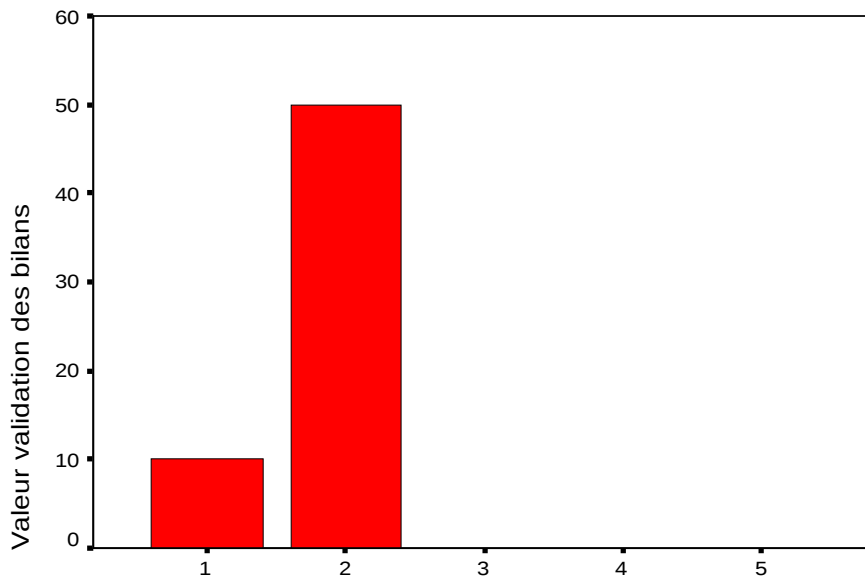


7- pour le système d'information agence – direction de crédit, il se base essentiellement sur l'envoi de l'état des engagements fin du mois, autrement dit la totalité de la population considère que ce système est basée seulement sur les différents états du fin du mois (état des engagements, état des débiteurs, état des contentieux...)



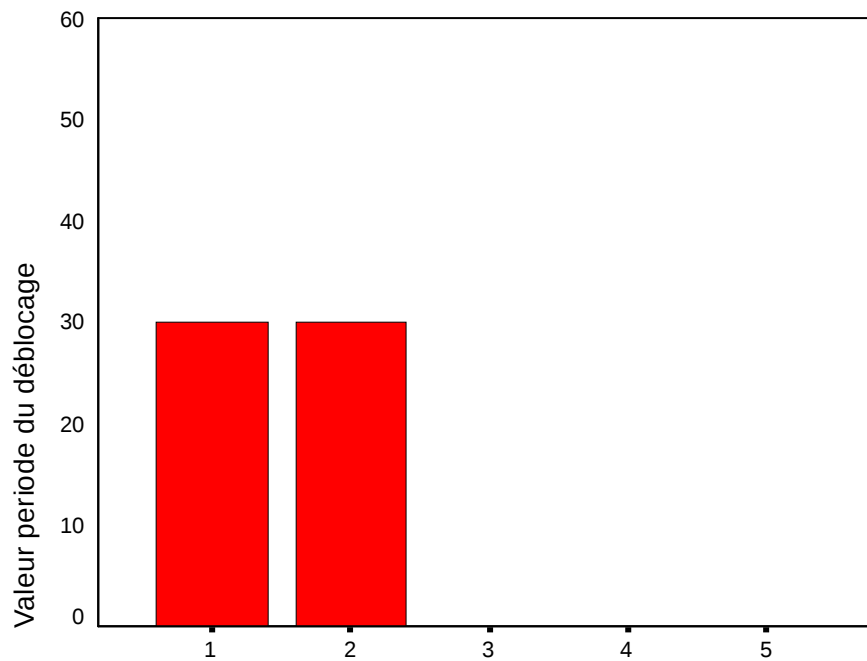
8- pour la validation des bilans par le commissaire en compte, plus de 16 % de notre population considère qu'il existe parfois des réserves et plus de 83 % considère que le banquier peut déceler des anomalies lors de son étude de dossier de crédit.

Validation des Bilans

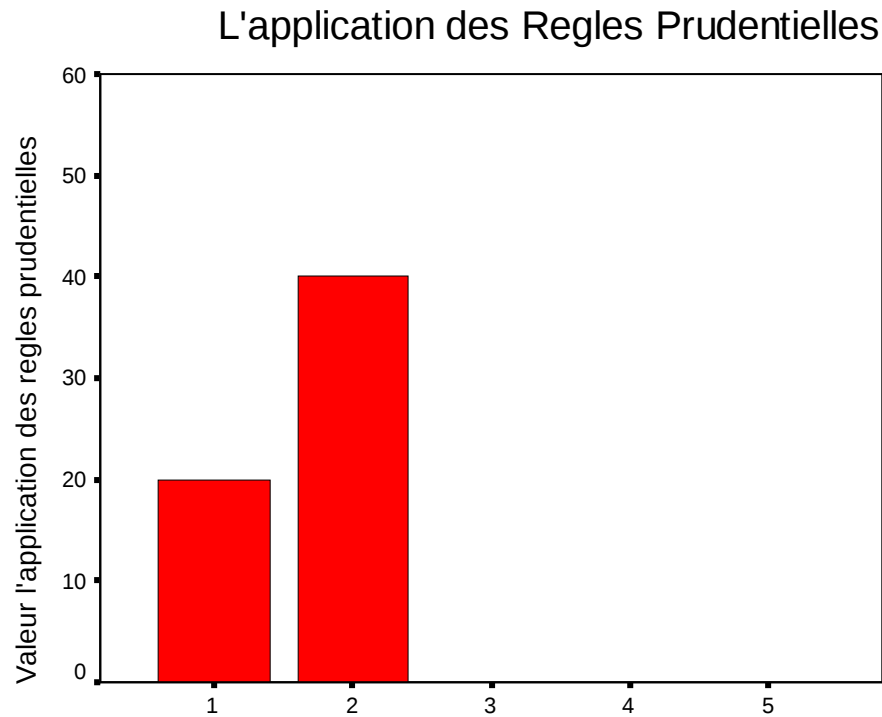


9- le déblocage du compte se fait lors du recueil des garanties et lors du nantissement du marché. Ce nantissement représente lui-même une garantie.

Periode du Déblocage

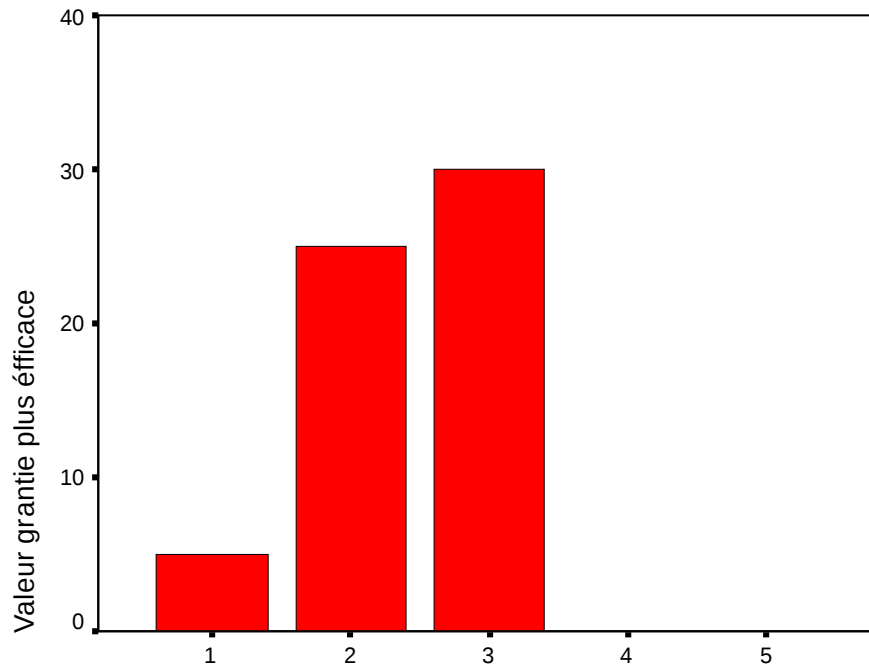


10- les règles prudentielles ne sont pas appliquées à la lettre par les banques et leurs influences se représentent selon notre population questionnée comme suit :



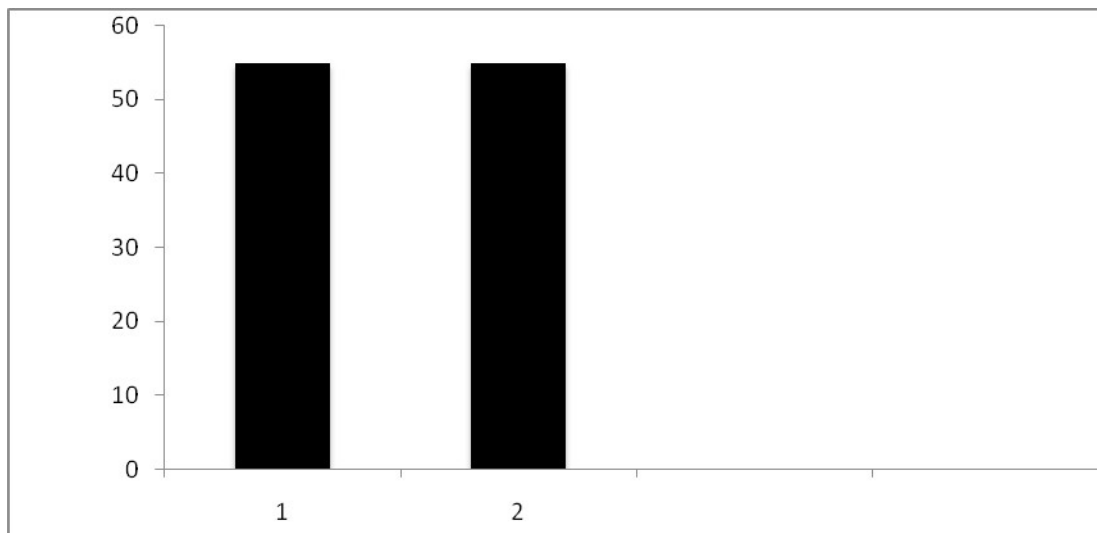
11- la garantie la plus efficace et réalisable dans les plus brefs délais à nos jours est le recueil d'un nantissement sur titre ou une garantie financière.

La garantie la plus efficace



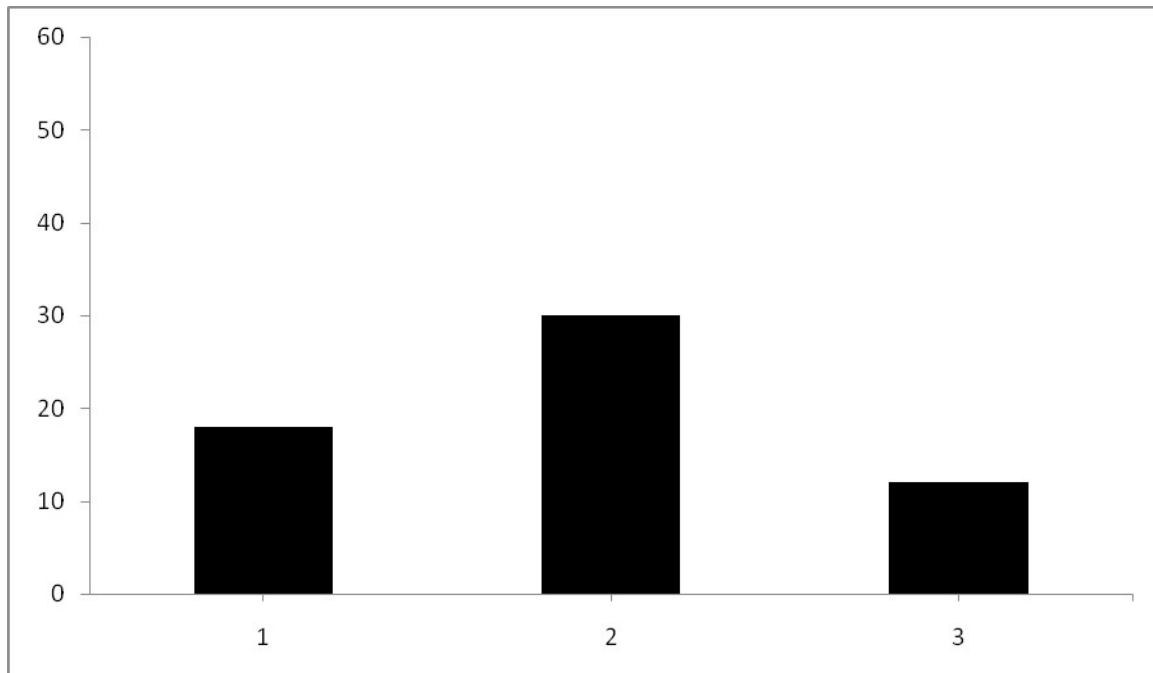
12- presque 92 % des banquiers s'assurent que les crédits octroyés sont autorisés en vérifiant les deux étapes

La vérification de l'autorisation des crédits octroyés



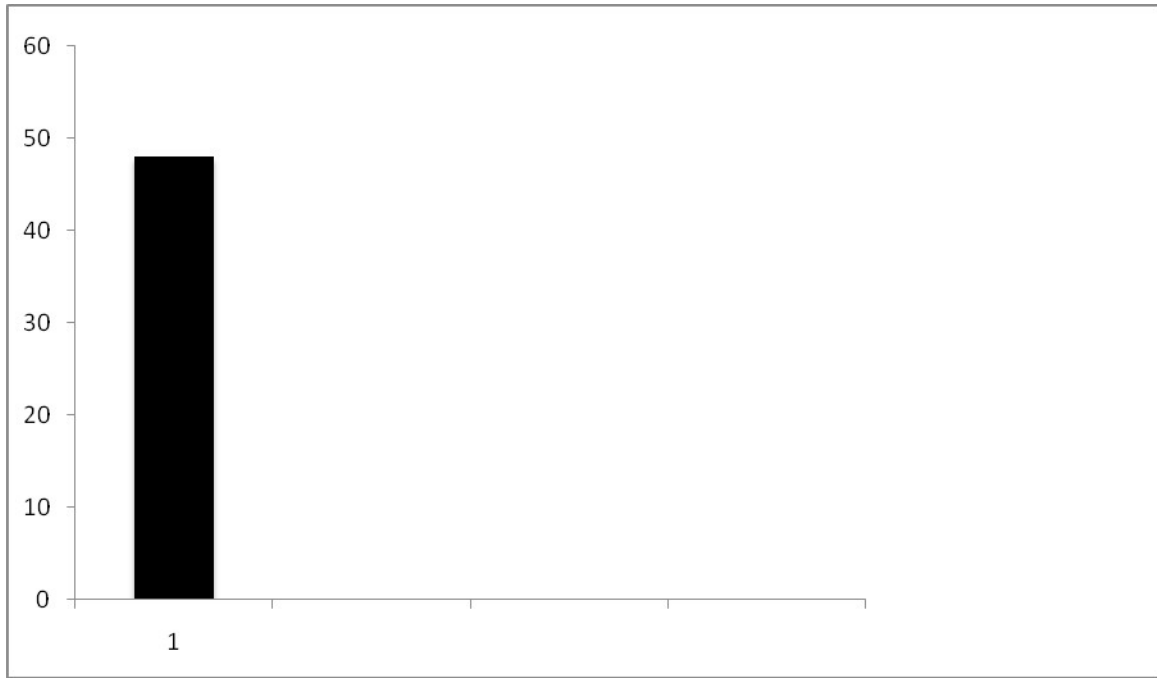
13- pour la vérification des situations des comptes débiteurs par apport à l'autorisation 30% et quotidiennement, 50% hebdomadairement, 20% mensuellement

La vérification des situations des comptes débiteurs



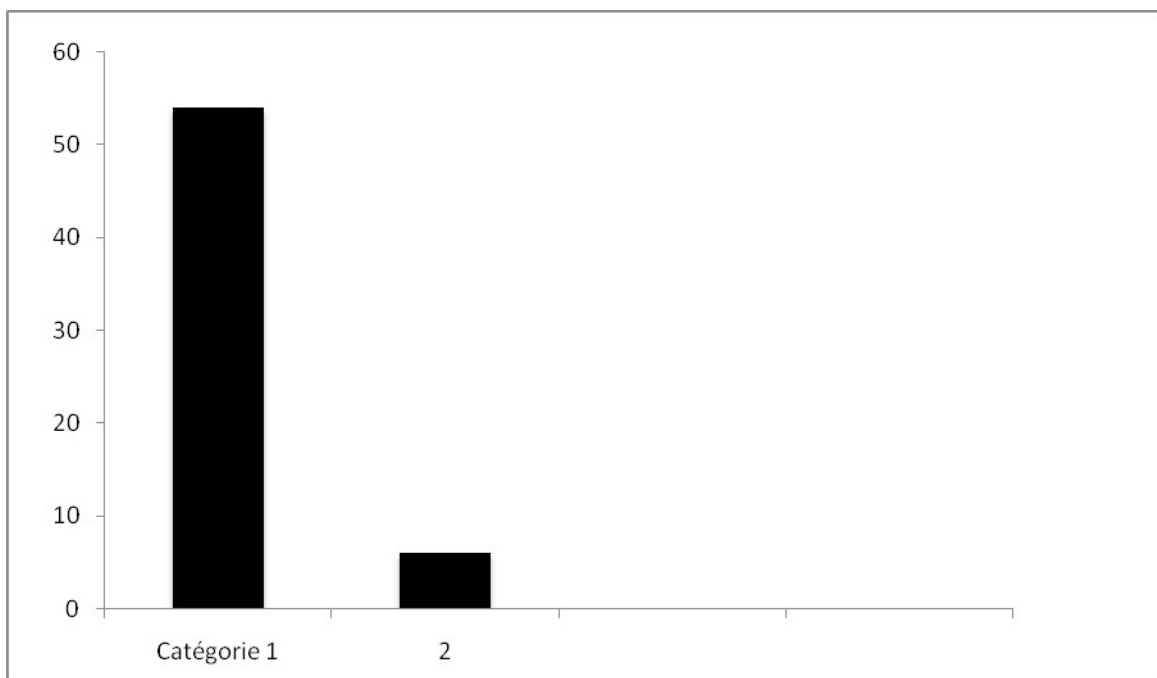
14- plus de 80% des banquiers donnent de l'importance au volet juridique dans leur étude du dossier

L'importance du coté juridique dans l'étude dossier



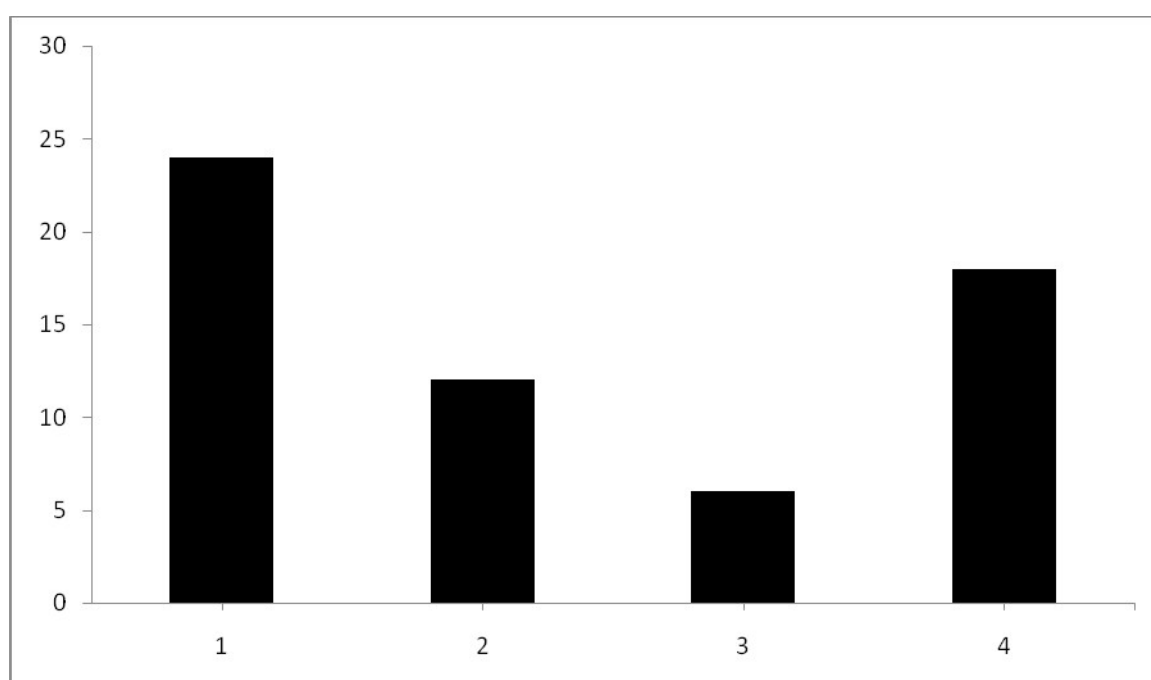
15- la majorité des banques consultent la centrale des risques avant l'octroi du crédit ; et cela et avec 90%de l'accord du client et, 10% sans l'accord

L'accord du client pour la consultation de la centrale des risques



16- c'est selon l'importance du client et l'affaire que 24 banquiers acceptent la garantie et 12 banquiers selon la consistance du dossier et, 6 banquiers selon la réputation du client au niveau de la place, et les 18 banquiers restant c'est selon l'appréciation du risque

Les bases pour accepter la garantie



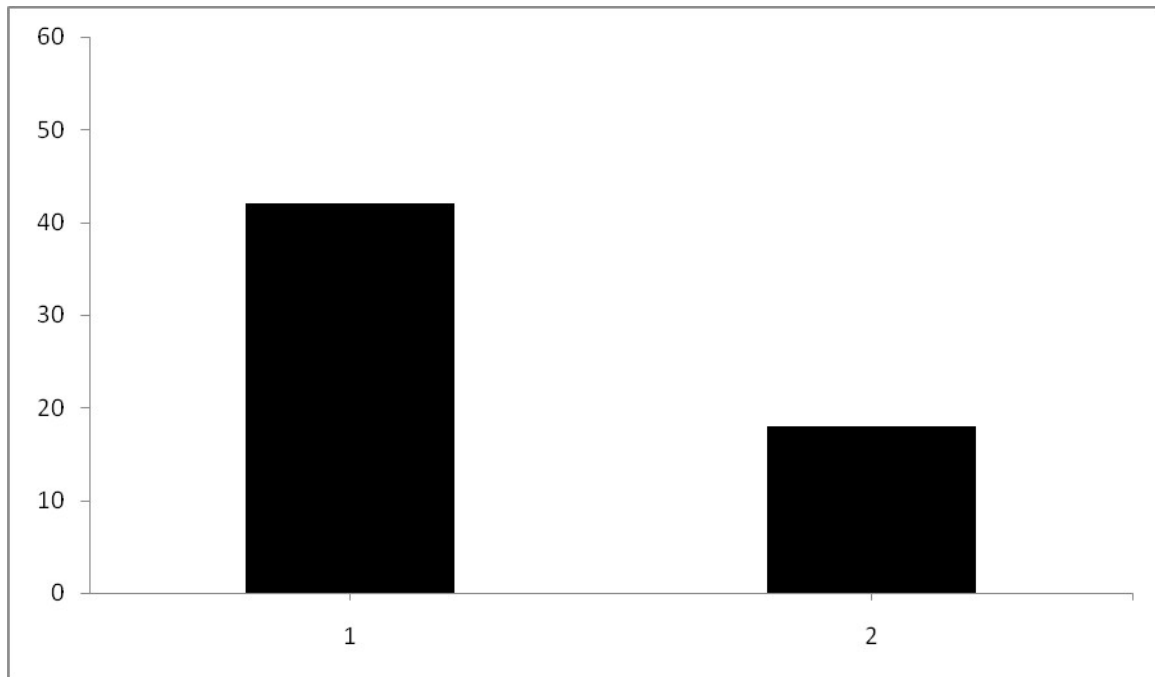
17- oui la banque contrôle la destination des crédits mais il ya que 70% des crédits d'exploitation qui finance les exploitations et, 60% des crédits d'investissements qui finance les investissements

La destination des crédits octroyés

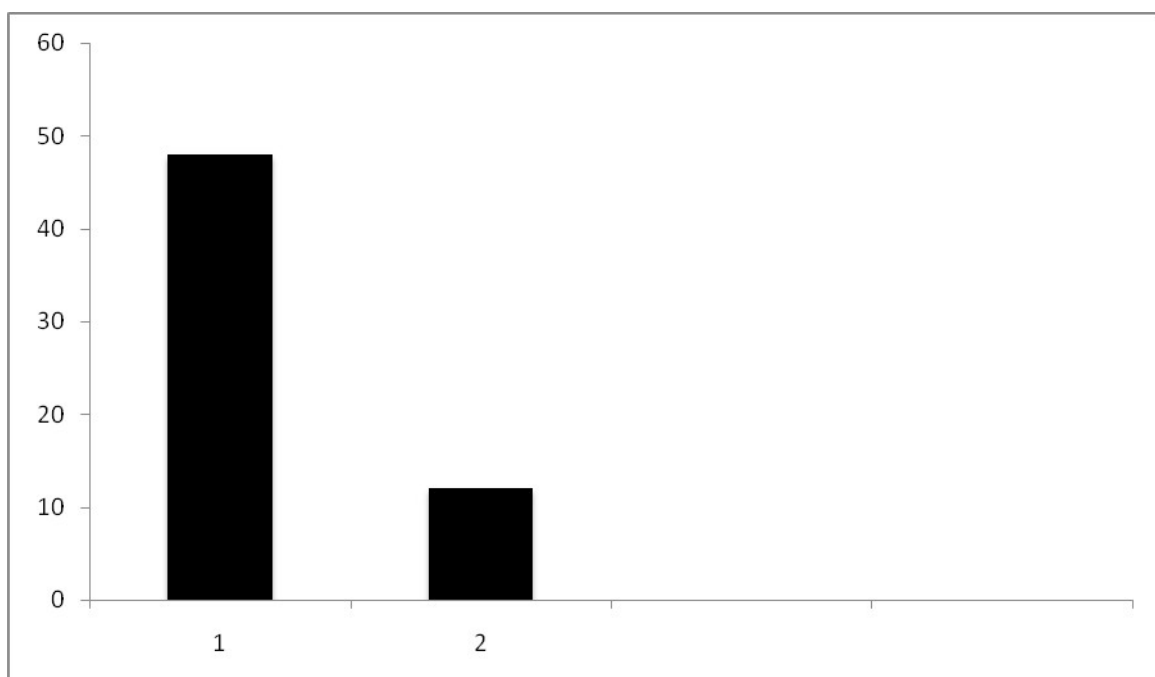


18- selon le questionnaire posé la plus part 70% des créances sont remboursées à l'amiable et ,30% par vois de justice

Le remboursement des créances



19- oui la majorité des chargés de crédit s'emplies aux conditions du règlement bancaire et, c'est 80 % selon leur l'expérience et, 20% selon le diplôme



20- La prise de décision dans l'octroi du crédit est basée selon la population de notre questionnaire sur :

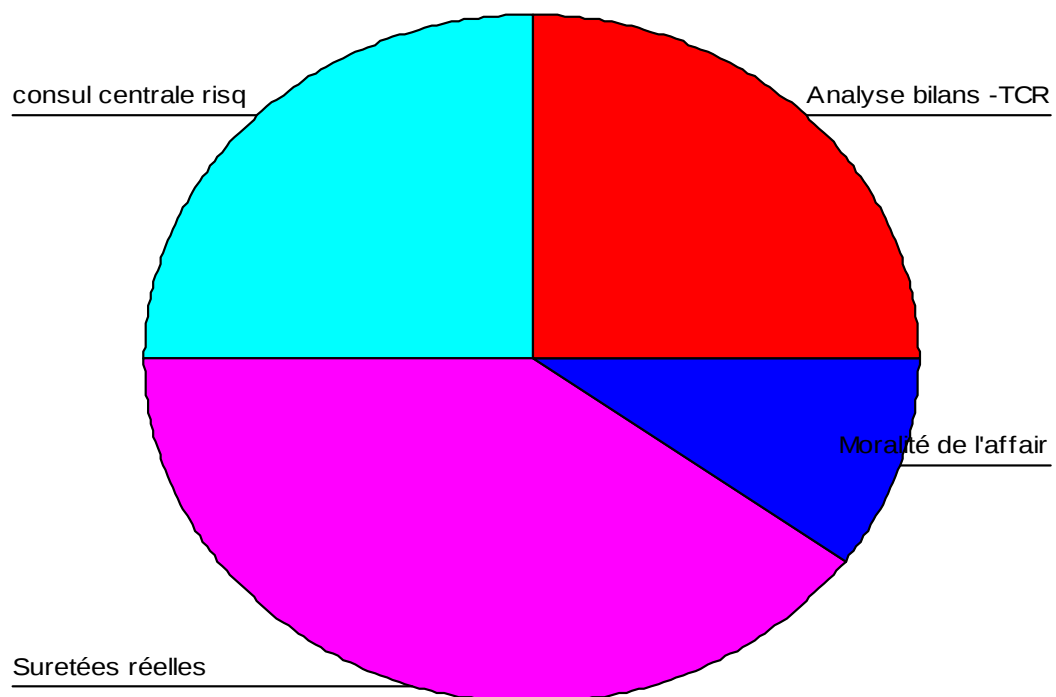
25% fondent leur décision sur l'analyse des bilans et les TCR.

10 % fondent leur décision sur la moralité de la relation.

50 % fondent leur décision sur les suretés réelles.

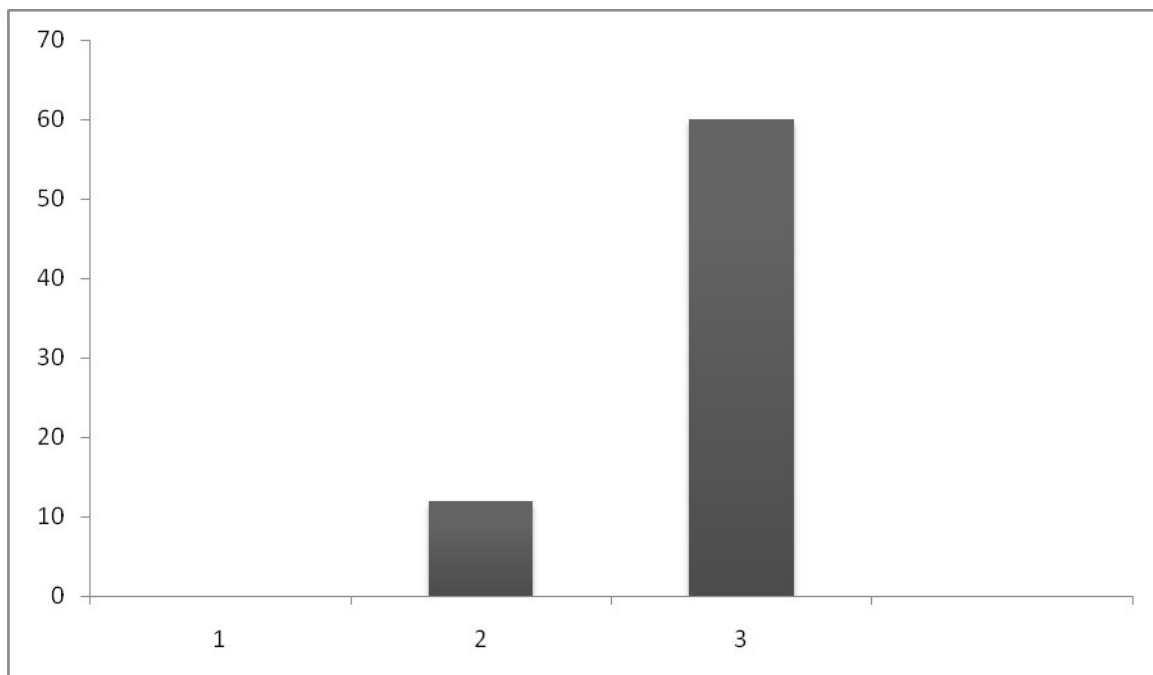
Et le reste (25 %) considère qu'il est indispensable de consulter la centrale des risques

Prise de Décision dans l'Octroi du Crédit



- 21) - Aux niveaux des agences il n'existe pas de cellule d'audit,
- 20% considère l'existence d'une cellule d'inspection et de contrôle au niveau de la succursale
 - et le reste considère l'existence d'une cellule d'audit au niveau de la direction générale.

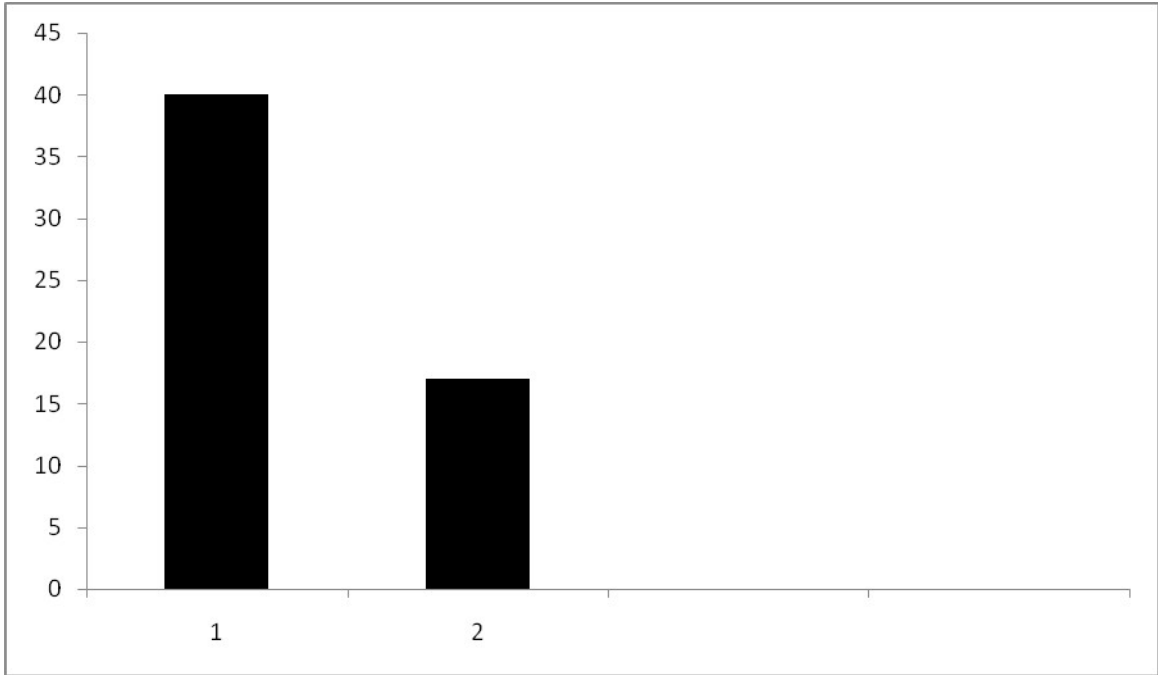
La présence d'une cellule d'audit



22) - il existe une séparation de tâche aux niveaux des banques en se qui concerne l'étude du dossier crédit et, elle se fait par un service indépendant, sauf que par fois le manque du personnel ne laisse pas le temps aux responsables pour superviser et réétudier tous les dossiers

23) – selon le taux de réponse 57banquiers en répondent qu'ils ont une politique de crédit, mais il ya que 40 banquiers qui respectent cette politique, et le reste prennent des autres mesures

L'application de la politique de crédit par les banquiers



Section 3

Conclusion et recommandations

La banque met à la disposition de sa clientèle une variété de concours.

La fonction crédit est l'un des piliers fondamentaux de l'activité bancaire et pour cela l'audit des engagements constitue un atout fort intéressant pour mener des actions qui d'une part obéissent à la réglementation de la banque et réalisent les objectifs et la stratégie de l'institution tout en sauvegardant les intérêts de la clientèle d'autre part.

En fin, à travers notre questionnaire, il était indispensable de ressortir quelques recommandations que nous avons jugé utile.

- 1- Il faut que chaque banque crée une cellule d'audit rattaché à sa direction régionale ou sa succursale.

- 2- Il faut que tous les crédits à court terme octroyés aillent pour le financement des exploitations, et les crédits à long terme pour le financement des investissements ; et il faut aussi que les contrôles se fassent au niveau de l'agence par le biais du contrôle de la journée comptable.

- 3- En ce qui concerne les systèmes d'information nous suggérons la mise en place d'un système plus efficace pour permettre à la banque et aux banquiers d'avoir une banque de données qui contient tous les renseignements nécessaires sur la clientèle de la banque et par segmentation.

- 4- Selon notre questionnaire, il est indispensable et dans l'immédiat la mise en place d'une centrale de risques en temps réel pour minimiser les risques et aider le banquier dans la prise de décision.

- 5- Pour les sûretés réelles, il est important de recueillir des garanties réelles surtout lorsque les concours octroyés sont importants.

- 6- Nous recommandons, le respect des règles prudentielles surtout concernant les ratios de solvabilité et les ratios de couverture de risques.

- 7- Il faut que la banque renforce son système de contrôle des comptes débiteurs, pour pouvoir éviter tout risque de détournement et de fraude.

- 8- D'après le résultat obtenu sur les exigences du règlement bancaire pour les chargés de crédit, il faut donner plus d'importance aux diplômés et surtout aux cadres universitaires.

9- pour plus de relance économique, il est indispensable de financer et d'accompagner les gros dossiers d'investissement générateur de valeur ajoutée et d'emploi.

10 - Il faut que les banques fassent plus d'efforts pour le recouvrement des créances à l'amiable afin de minimiser les couts et gagner du temps.

11- nous suggérons que tous les banquiers prennent en considération la politique désignée par la banque afin d'atteindre les objectifs tracés

Conclusion générale :

A travers ce mémoire, il est très important de souligner l'importance de l'audit bancaire et en particulier l'audit du portefeuille crédit dans la banque.

Face au nouvel environnement bancaire et financier durement concurrentiel et en divergence permanente, mais aussi d'opportunités, les institutions financières doivent engagées de nombreuses actions d'améliorations et de développement inscrites dans leurs plans d'action et de modernisation d'une part et surtout dans le cadre de la réglementation institutionnelle édictée par les pouvoirs publics d'autre part.

Les banques doivent être dotées de contrôles permanents adaptés à la nature et à l'ampleur de leurs activités et recouvrant plusieurs aspects:

- Dispositions claires de délégation de pouvoirs et de responsabilité.
- Séparation des fonctions impliquant l'engagement de la banque.
- Introduction des systèmes de contrôles et procédures en temps réel.
- Traçabilité des opérations et les diverses transactions.
- Suivi permanent et modalité d'inspection par spécialisation des tâches au sein de chaque direction de la banque.

Et en fin un environnement bancaire adéquat qui active et améliore en permanence l'activité bancaire

BIBLIOGRAPHIE :

- Philippe NARASSIGUIN « monnaie, banques et banque centrales dans la zone EURO » éd de boeck, 1^{ère} éd mars 04
- Dov Ogien, "Comptabilité et Audit Bancaire", Edition Dundo, 2006.
- DUBERNET M., « Gestion actif passif et tarification des services bancaires », Ed. Economica, 2000.
- Gérard Valin, «Controlor & Auditor», Edition Dunod, 2006.
- A. SARDELLI « audit et inspection bancaire » éd afges 1999

- A.HAMINI," l'Audit comptable et financier", BERTI Edition, 1ere Edition, Alger, 2001,
- Stéphane Thiery-Ddubuisson, « L'audit », Edition la Découverte, 2004.
- Lawrence B. Sawyer, Sawyer's Internal Auditing: The Practice of Modern Internal Auditing, 4e éd. (Altamonte Springs, Fla.: Institute of Internal Auditors, 1996).
- FAROUK BOUYACOUB, « l'entreprise et le financement bancaire ». éd casbah, Alger 2000.
- Jean-Charles BECOUR et Henri BOUQUIN, « audit opérationnel, efficacité, efficience ou sécurité », éd economica 2ème éd paris 1996.
- NAULEAU.G & ROUACH.N, « le contrôle de gestion bancaire et financière », revue de banque, 1999
- G. PETIT DUTALIS. « Le risque du crédit bancaire » éd dundo
- Luc BERNET – ROLLANDE, « principe de technique bancaire », éd DUNDO, 2ème éd paris 1999.
- Howard STELLER. « Audit et méthodes générales », éd publie union, 1976
- Olivier LEMANT et pierre SHICK, « guide de self audit » éd d'organisation, paris, 1995.
- Olivier LEMANT, « la conduite d'une mission d'audit interne », éd DUNDO, 2ème éd paris 1995.
- Antoine SARDI « audit et contrôle interne bancaire » éd DUNDO
- DUBERNET M., « Gestion actif passif et tarification des services bancaires », Ed. Economica, 2000

- Hervé HUTIN, " Toute la finance d'entreprise en pratique", Edit d'organisation, 2 éme Edition, Paris, 2002,

Autres sources :

Dictionnaire :

1-) Emmanuel FOUQUET, « dictionnaire HACHETTE ENCYCLOP2DIQUE ILLUSTRÉ », paris 2001

Pierre BEZBAKH et Sophie GHERARDI, « dictionnaire de l'économie », Espagne 2000.

Lois et règlement :

- 1- Règlement N° 02-03 DU 18/12/2002 portant sur le contrôle interne des banques journal officiel N°84.
- 2- Loi 90/10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit
- 3- Règlement N°97-02 des pouvoirs public français, relatif au contrôle interne des établissements de crédits.

Revue :

- 1- Ministère des finances « guide d'audit ».
- 2- Revue de la banque centrale d'Oran « principe fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace », comite de bale 1997
- 4- Revue trimestrielle éditée par la B.D.L N°5 septembre 2005.
- 4- Revue Banque," Principes fondamentaux pour un control bancaire efficace", comité de bale, Sept 1997